

Mars 2018



LES CONSÉQUENCES EN TERMES DE STABILITÉ DES INTERVENTIONS MILITAIRES ÉTRANGÈRES DANS LE MONDE ARABE

Flavien BOURRAT

Chercheur Maghreb - Moyent-Orient à l'IRSEM

É T U D E S





LES CONSÉQUENCES EN TERMES DE STABILITÉ DES INTERVENTIONS MILITAIRES ÉTRANGÈRES DANS LE MONDE ARABE

Flavien BOURRAT

Chercheur Maghreb - Moyent-Orient à l'IRSEM

Pour citer cette étude

Flavien Bourrat, *Les Conséquences en termes de stabilité des interventions militaires étrangères dans le monde arabe*, Études de l'IRSEM, 56, mars 2018.

Dépôt légal

ISSN : 2268-3194

ISBN : 978-2-11-151036-4

DERNIÈRES ÉTUDES DE L'IRSEM

55. *Implication de la Chine dans le secteur des transports en Europe centrale et orientale : formes, réalisations et limites*
Agatha KRATZ
54. *L'Industrie de défense japonaise, renaissance et innovation*
Océane ZUBELDIA et Marianne PÉRON-DOISE (dir.)
53. *Les Combattants et les anciens combattants du Donbass : profil social, poids militaire et influence politique*
Anna COLIN LEBEDEV
52. *Les États-Unis et la fin de la grande stratégie ? Un bilan de la politique étrangère d'Obama*
Maud QUESSARD et Maya KANDEL (dir.)
51. *Faire la paix et construire l'État : les relations entre pouvoir central et périphéries sahéliennes au Niger et au Mali*
Yvan GUICHAOUA et Mathieu PELLERIN
50. *La Biélorussie après la crise ukrainienne : une prudente neutralité entre la Russie et l'Union européenne ?*
Ioulia SHUKAN
49. *Les Stratégies et les Pratiques d'influence de la Russie*
Céline MARANGÉ
48. *La Rupture stratégique*
LCL Olivier ENTRAYGUES
47. *Les Blogs de défense en France*
LCL Arnaud PLANIOL
46. *Les États-Unis au Moyen-Orient : orientation et perspectives stratégiques*
Antoine COPPOLANI et Pierre RAZOUX (dir.)

ÉQUIPE

Directeur

Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER

Directeur scientifique

Jean-Vincent HOLEINDRE

Secrétaire général

CRG1 (2S) Étienne VUILLERMET

Chef du soutien à la recherche

Caroline VERSTAPPEN

Chargée des publications

Manon DONADILLE

Retrouvez l'IRSEM sur les réseaux sociaux :

@ <https://www.defense.gouv.fr/irsem>



@IRSEM1



AVERTISSEMENT : l'IRSEM a vocation à contribuer au débat public sur les questions de défense et de sécurité. Ses publications n'engagent que leurs auteurs et ne constituent en aucune manière une position officielle du ministère des Armées.

PRÉSENTATION DE L'IRSEM

L'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), créé en 2009, est un institut de recherche rattaché à la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées. Composé d'une quarantaine de personnes, civiles et militaires, sa mission principale est de renforcer la recherche française sur les questions de défense et de sécurité.

L'équipe de recherche est répartie en cinq domaines :

- Questions régionales Nord, qui traite de l'Europe, des États-Unis, de la Russie et de l'espace post-soviétique, de la Chine, du Japon et de la péninsule coréenne.
- Questions régionales Sud, qui traite de l'Afrique, du Moyen-Orient, du Golfe, du sous-continent indien, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique.
- Armement et économie de défense, qui s'intéresse aux questions économiques liées à la défense et aux questions stratégiques résultant des développements technologiques.
- Défense et société, qui examine le lien armées-nation, l'attitude de l'opinion publique vis-à-vis des questions de défense, et la sociologie de la violence, de la guerre et des forces armées.
- Pensée stratégique, qui étudie la conduite des conflits armés à tous les niveaux (stratégique, opératif, tactique).

En plus de conduire de la recherche interne (au profit du ministère) et externe (à destination de la communauté scientifique), l'IRSEM favorise l'émergence d'une nouvelle génération de chercheurs (la « relève stratégique ») en encadrant des doctorants dans un séminaire mensuel et en octroyant des allocations doctorales et postdoctorales. Les chercheurs de l'Institut contribuent aussi à l'enseignement militaire supérieur et, au travers de leurs publications, leur participation à des colloques et leur présence dans les médias, au débat public sur les questions de défense et de sécurité.

BIOGRAPHIE

Flavien BOURRAT est chercheur sur le Maghreb et le Moyen-Orient à l'IRSEM. Géographe de formation, il travaille depuis 30 ans au ministère de la Défense, sur le monde arabe, avec une orientation particulière dans les domaines militaro-sécuritaires. Il est spécialisé en particulier sur les pays du Maghreb, où il a effectué plusieurs séjours professionnels de longue durée. Il a été auparavant chef du bureau Maghreb Proche et Moyen-Orient à la Délégation aux affaires stratégiques (DAS) du ministère de la Défense. Il est également chercheur au Centre euromaghrébin de recherches et d'études stratégiques (CEMRES) dans le cadre de l'initiative 5+5 défense en Méditerranée occidentale. Il enseigne les enjeux stratégiques du monde arabe contemporain à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO).

Ses thématiques de recherche portent en particulier sur le rôle et la place des armées et des appareils de sécurité dans le fonctionnement des États et des sociétés du monde arabe, sur les fragmentations territoriales, la sécurisation des frontières et les interventions militaires étrangères dans la région ANMO, ainsi que sur les évolutions politico-sécuritaires au Maghreb.

Contact : flavien.bourrat@irsem.fr

RÉSUMÉ

Le développement d'un interventionnisme militaire d'un type nouveau dans le monde arabe à l'orée du XXI^e siècle, dont l'opération *Iraqi Freedom* de 2003 constitue la matrice et le laboratoire, peut être considéré comme une rupture stratégique significative par rapport aux formes de conflictualité qu'avait auparavant connues cette région déjà marquée par de fortes tensions structurelles et récurrentes.

Les objectifs de ces interventions permettent de distinguer celles dont le motif – clairement formulé ou sous-tendu – vise à renverser un régime en place, comme dans le cas de l'Irak et de la Libye, ou au contraire à préserver un pouvoir menacé par des soulèvements internes, tel que cela a été constaté au Bahreïn, en Syrie, ou enfin à rétablir un dirigeant renversé par un mouvement insurrectionnel, comme au Yémen. Le but de la présente étude n'est pas de revenir sur les intentions initiales des acteurs qui en sont à l'origine, ni sur le contexte opérationnel dans lequel elles se déploient ou sur le cadre juridique censé les encadrer, mais sur les effets de ces interventions au niveau des contextes politiques, humains et sécuritaires des pays concernés et plus généralement de la stabilité des États et de la région tout entière. Penser l'après, c'est-à-dire les conséquences à moyen et à long terme de l'intervention suppose tout d'abord de prendre en compte le paramètre déterminant de la durée, qu'il s'agisse du temps court déterminant le succès ou l'échec sur le plan tactique, ou du temps long dans lequel s'inscrivent les conséquences politico-stratégiques du conflit et la question de la sortie de crise. Il convient ensuite de déterminer à partir de quel moment et de quels critères on peut considérer que ces interventions sont un succès ou un échec. L'écart qui, le cas échéant, apparaît entre les buts initiaux et les conséquences, notamment en termes de stabilisation ou non, fait ressortir un paramètre le plus souvent sous-estimé voire négligé par les intervenants, mais particulièrement contraignant concernant la région étudiée : celui de la complexité.

La première interrogation porte sur les conséquences des interventions militaires étrangères sur des constructions étatiques et nationales déjà fragilisées et souvent inachevées. À l'aune des opérations menées depuis 2003 au Moyen-Orient et au Maghreb, on constate que leurs effets ne sont pas semblables selon qu'il s'agisse soit d'une opération préventive et limitée dans ses objectifs, soit de changer un rapport de force, soit

d'une modification en profondeur des structures politiques et étatiques en place, comme cela a été le cas pour l'Irak et la Libye. À partir de ces deux derniers exemples, qui relèvent d'un interventionnisme à justification « politico-humanitaire », on a abouti davantage à un démantèlement de l'État et à ses corollaires – la fragmentation du territoire national, la fragilisation des frontières et des reconfigurations spatiales selon des logiques communautaires ou régionales – qu'à un changement de régime ou de pouvoir dans le sens d'une démocratisation. Mues par des motivations radicalement opposées aux précédentes, les interventions visant à maintenir un statu quo politique, territorial et au-delà, un « glacis » stratégique, si elles peuvent déboucher sur une résilience des régimes en place, comme au Bahreïn et en Syrie, ont aussi souvent pour effet d'aggraver – et c'est le cas du Yémen – l'affaiblissement de l'État central et de renforcer les dynamiques centrifuges déjà à l'œuvre.

En second lieu, il convient de déterminer si les interventions militaires extérieures dans le monde arabe attisent, génèrent de la violence, ou si au contraire elles contribuent à l'atténuer. Dans un Moyen-Orient où les menaces proviennent désormais davantage des clivages et des tensions intérieures que d'éventuelles visées territoriales ou idéologiques de la part de pays voisins, le paramètre de la guerre civile pèse ainsi fortement, du fait des risques et des pièges dont elle est porteuse et qui souvent n'ont pas été anticipés, sur la marge de manœuvre des intervenants extérieurs. Ces derniers sont devenus dans tous les cas de figure des acteurs militaires directs de conflits intérieurs, à tel point que l'on peut parler – et le cas de la Syrie est ici emblématique – de « guerre civile externalisée ». Un tel phénomène a pour effet, en confortant les belligérants intérieurs dans leur position et en exacerbant les antagonismes qui les opposent entre eux, de les conduire à une intransigeance accrue au lieu de favoriser une entente nationale, éloignant davantage une possibilité de sortie négociée du conflit.

Par ailleurs, la guerre civile implique la perte – partielle ou totale – du monopole de violence sur le territoire national par le pouvoir central. Là où l'État s'est effondré ou bien a été démantelé à la suite d'une intervention militaire étrangère, comme en Irak et en Libye, on a assisté à l'émergence puis à la montée en puissance d'un ordre milicien qui s'est substitué aux forces armées et de sécurité nationale. À la question de savoir si les interventions militaires extérieures sont un frein ou une incitation au jihadisme et au terrorisme, le fait est que l'intervention de 2003 en Irak a ouvert

un nouveau front, un terrain d'entraînement et une justification idéologique pour les volontaires du jihad international. Dans le cas de la Syrie, de la Libye et du Yémen, ce sont davantage des facteurs internes qui sont à l'origine de la montée en puissance du jihadisme qui préexistait sur leur territoire aux interventions extérieures. Il n'en reste pas moins que le vide politique et sécuritaire accompagnant une intervention extérieure ou en découlant, a toujours profité aux groupes extrémistes, en fragilisant l'État dans ses régions les plus vulnérables et en attisant les antagonismes et les dissidences.

Les effets controversés sinon indésirables sur le plan stratégique et sur le plan de la stabilité, les conséquences imprévues comme les incertitudes sur les scénarios possibles de sortie des interventions militaires extérieures survenues dans le monde arabe au cours des deux dernières décennies, incitent à poser deux questions complémentaires l'une de l'autre : que se serait-il passé si ces interventions n'avaient pas eu lieu ? Et n'est-ce pas la pertinence de l'intervention en elle-même et non sa faisabilité ou la gestion de ses suites qui doit être mise en cause ? Si un questionnement préalable sur la pertinence des buts de la guerre et sa faisabilité, à l'aune des expériences récemment menées, doit précéder tout engagement de forces sur un terrain extérieur dans la région Maghreb Moyen-Orient, l'écart qui, le cas échéant, apparaît entre les buts initiaux et les conséquences, notamment en termes de stabilisation ou non, pose aussi la question des alternatives possibles à l'intervention militaire. Le cas échéant, les acteurs internationaux concernés et engagés dans une situation de crise régionale sont-ils capables d'explorer d'autres modes d'intervention éventuels comme la voie diplomatique, mais aussi rechercher les médiations, les arbitrages, les compromis et les négociations ?

SOMMAIRE

INTRODUCTION	15
LE NOUVEL INTERVENTIONNISME DANS LE MONDE ARABE :	
UNE RUPTURE STRATÉGIQUE MAJEURE	17
Rappel historique	17
Comment interpréter ces interventions et leurs conséquences politico-sécuritaires ?	19
LES CONSÉQUENCES SUR LA CONSTRUCTION ÉTATIQUE ET NATIONALE	25
Le maintien du statu quo politique et de l'intégrité territoriale : un objectif tenable ?	35
L'INTERVENTION MILITAIRE EXTÉRIEURE :	
UN GÉNÉRATEUR OU UN ATTÉNUATEUR DE LA VIOLENCE ?	45
Les risques et les pièges des interventions dans un contexte de guerre civile	45
Frein ou incitation au jihadisme et au terrorisme ?	51
CONCLUSION	57
BIBLIOGRAPHIE	63

INTRODUCTION

Le début du XXI^e siècle est marqué par la multiplication des interventions militaires étrangères sur un périmètre étendu du monde arabe s'étendant du Maghreb à la péninsule Arabique, qu'il s'agisse de la Libye, de la Syrie, de l'Irak ou du Yémen. Cette donne, inédite depuis la décolonisation, et qui ne trouve pas d'équivalent dans le reste du monde, si ce n'est – mais de manière atténuée – en Afrique subsaharienne – intervient dans un contexte régional plus que jamais instable et tendu à l'extrême. L'invasion de l'Irak en mars 2003 par les États-Unis dans le but de renverser le régime de Saddam Hussein, en constitue à la fois la matrice et le laboratoire, qu'il s'agisse des motivations de l'intervention, de son déroulement et de ses imprévus, mais aussi et peut-être surtout de ses conséquences sur le plan politico-stratégique. À l'origine de cet événement fondateur, qui ne peut s'appuyer sur aucun exemple similaire dans l'histoire du monde arabe contemporain, il y a la concrétisation d'un projet à forte connotation idéologique, auparavant empêché par les contingences de la *realpolitik*, mais rendu subitement réalisable dans le contexte particulier créé par les attentats du 11 septembre.

Cette action politico-militaire, en dépit des controverses passionnées et de vives tensions diplomatiques, politiques et sécuritaires qu'elle a pu susciter sur la scène internationale et à l'intérieur même des États, avant et au moment de son déclenchement, n'est toutefois pas restée un épisode isolé et sans suite, puisque moins de dix ans après les premières frappes sur Bagdad, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient sont le théâtre de nouvelles interventions militaires déclenchées par des États ou des coalitions étrangères¹. À l'origine de ces dernières, on observe là encore une rupture stratégique majeure, non plus provoquée par une agression extérieure perpétrée sur le sol de la première puissance mondiale par un mouvement terroriste, mais par les soulèvements populaires en chaîne déclenchés dans le monde arabe durant l'hiver 2011. La différence avec le cas de figure irakien réside toutefois dans le fait que, hormis dans le dossier libyen, l'objectif de ces interventions diffère, voire diverge radicalement

1. On retiendra ainsi dans l'ordre chronologique : OTAN et pays du Golfe en Libye (2011) ; pays membres du Conseil de coopération du Golfe à Bahreïn (2011) ; coalition pays occidentaux et arabes en Irak (depuis 2014) ; Iran et Hezbollah libanais (depuis 2011), coalition pays occidentaux et arabes (depuis 2014), Russie (depuis 2015), Turquie (depuis 2016) en Syrie ; coalition Arabie saoudite – pays arabes au Yémen (depuis fin 2015).

selon les acteurs engagés sur le terrain. Là où dominait une *coalition of the willing*, que ce soit autour des États-Unis concernant l'Irak, ou de l'OTAN dans le cas de la Libye, ne rencontrant de la part des autres grands acteurs régionaux ou internationaux concernés qu'une neutralité, le cas échéant critique, les interventions extérieures qui ont suivi – et le cas le plus emblématique est celui de la Syrie – mettent en action des acteurs extérieurs aux motivations non seulement rivales, mais aussi souvent clairement antagonistes.

L'objet de la présente étude est d'analyser les conséquences des interventions militaires étrangères dans le monde arabe – dont certaines sont encore actuellement en cours – en termes de stabilité et de sécurité. Il ne s'agit pas ici de s'interroger sur les intentions initiales des acteurs qui en sont à l'origine ou sur le cadre juridique censé les encadrer ou non, mais sur les effets de ces interventions au niveau des contextes politique, humain et sécuritaire des pays concernés et de la région tout entière. En premier lieu, quelles influences ou effets directs ont-elles sur le devenir des constructions étatiques et nationales, mais aussi des sociétés ? Ensuite, comment ces interventions s'articulent-elles avec le paramètre complexe et périlleux de la guerre civile, qui parfois les précède sur le terrain, mais peut aussi en être la résultante ? D'autre part, sont-elles susceptibles de déclencher, d'exacerber ou au contraire de résorber des formes de violence extrême telles que le terrorisme ou le jihadisme ? Enfin, l'écart qui, le cas échéant, apparaît entre les buts initiaux et les conséquences, notamment en termes de stabilisation ou non, pose aussi la question des alternatives possibles à l'intervention militaire.

Les opérations de maintien de la paix ont été exclues de ce champ de réflexion, car si elles intègrent parfois dans leur mandat des moyens létaux et « robustes », comme c'est le cas par exemple pour la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL 2), elles n'en restent pas moins des forces d'observation ou d'interposition. On ne retiendra pas non plus les frappes aériennes ponctuelles menées par des États, qu'elles soient à but préventif ou punitif – à moins que celles-ci ne s'intègrent dans une action militaire plus vaste menée au sein d'une coalition – car elles n'ont pas en principe l'objectif ni la capacité de modifier en profondeur un rapport de force politique ou militaire.

LE NOUVEL INTERVENTIONNISME DANS LE MONDE ARABE : UNE RUPTURE STRATÉGIQUE MAJEURE

RAPPEL HISTORIQUE

Durant une période s'étendant de l'après Seconde Guerre mondiale à fin de la guerre froide en 1991, de très nombreux engagements militaires, souvent de haute intensité, comme les affrontements israélo-arabes successifs (1948, 1956, 1967, 1973) ou la guerre Iran-Irak (1980-1988), ont eu lieu dans une zone structurellement conflictuelle, mais ils opposaient pour l'essentiel des acteurs étatiques locaux, parfois coalisés, entre eux et sans le concours direct de puissances extérieures, si ce n'est sous forme d'aide matérielle et d'appui diplomatique. En outre les buts de guerre relevaient de logiques de rapport de forces classiques, en dépit du caractère singulier induit par la présence de l'État d'Israël et du rejet suscité par ce dernier dans la région : revendication territoriale, désir d'autodétermination, volonté hégémonique, rivalité politico-idéologique. D'autre part, les conflits observés s'inscrivaient pour l'essentiel dans le cadre de la guerre moderne, celle-ci étant comprise dans un système interétatique relevant du modèle westphalien, selon le double principe de la territorialité et de la souveraineté des États, où il s'agit de « renforcer la souveraineté exclusive du prince à l'intérieur des frontières en lui reconnaissant le droit de faire la guerre à l'extérieur² ». Par ailleurs, le contexte particulier de la guerre froide interdisait pour ainsi dire l'engagement direct des grandes puissances extérieures, à savoir les États-Unis et l'Union soviétique, sur le terrain moyen oriental, et ce pour ne pas courir le risque d'aggraver le conflit existant et d'aboutir, le cas échéant, à une conflagration directe entre ces dernières.

Enfin, les rares cas d'interventions militaires étrangères – qui excluent les conflits ouverts interétatiques – survenus dans la région au cours de la seconde moitié du vingtième siècle ont le plus souvent laissé des souvenirs douloureux et donc dissuasifs pour l'avenir à leurs protagonistes, souvent moins en raison de leur déroulement sur le champ de bataille, que de leurs conséquences politiques et diplomatiques. Sans parler de

2. Hamit Bozarslan, *Révolution et état de violence : Moyen-Orient 2011-2015*, CNRS Éditions, 2015, p. 191.

l'expédition franco-britannique de Suez en 1956, qui s'inscrivait dans le contexte particulier de la décolonisation, le cas de l'enlèvement militaire de l'Égypte de Nasser au Yémen du Nord de 1962 à 1967, en appui du gouvernement républicain confronté aux forces royalistes soutenues par l'Arabie saoudite, a négativement marqué, et ce jusqu'à présent, les dirigeants égyptiens successifs. On retiendra également l'opération « Paix en Galilée » déclenchée en juillet 1982 par Israël dans le but initial d'éliminer les unités armées palestiniennes implantées au Sud Liban. Cette intervention, si elle a conduit à l'expulsion du commandement de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) hors du Liban, n'en a pas moins exacerbé la guerre civile préexistante dans ce pays et contribué à l'apparition d'un puissant mouvement politico-militaire, le Hezbollah, qui deviendra le principal adversaire sur le terrain régional de l'État hébreu. L'opération « Paix en Galilée » avait d'ailleurs été précédée par l'intervention syrienne en juin 1976, à la demande du parti Kataeb, qui y scellera la présence des troupes de Damas au Liban jusqu'en mars 2005. Cette opération, décidée par le régime syrien, avait néanmoins été légitimée par la mise en place d'une « Force arabe de dissuasion » créée et mandatée à cette occasion par la Ligue arabe.

Des contre-exemples ont néanmoins été relevés durant cette période. Le débarquement des troupes américaines au Liban en juillet 1958 – la première intervention militaire américaine dans la région – à la demande du président Camille Chamoun, a pu ainsi rétablir, sans affrontements majeurs, une stabilité relative dans le pays durant 17 années. D'autre part, le Sultanat d'Oman a pu venir à bout d'une rébellion armée durant la guerre du Dhofar (1964-1976), et dans le même temps moderniser et stabiliser le pays suite à la double intervention militaire, en soutien au régime en place, de l'Iran à partir de 1973, et surtout de la Grande-Bretagne dès 1970.

Intervenant dans un contexte de rupture majeure des équilibres stratégiques mondiaux découlant de la fin de la guerre froide, la guerre du Golfe de 1991, menée par une coalition internationale de 34 États dirigée par les États-Unis avec le soutien de l'Organisation des Nations unies (ONU), pour libérer le Koweït envahi puis annexé par l'Irak, constitue un cas de figure singulier par rapport aux cas de figure précédents. En effet, si ce conflit de haute intensité possédait toutes les caractéristiques d'une intervention militaire étrangère, il différerait fortement des cas précédemment cités en ce sens qu'il s'inscrivait dans le double cadre de la légalité internationale et

du multilatéralisme, et qu'il répondait à la demande des autorités légitimes du Koweït appuyées en cela par l'ensemble de sa population. La démarche de la coalition, si elle a parfois été critiquée sur la forme, ne l'a pour ainsi dire pas été concernant sa fin, qui était la restauration de la souveraineté d'un État internationalement reconnu et de la liberté de ses habitants. Dans ce contexte, le refus de l'administration américaine de l'époque de poursuivre les combats en territoire irakien après la libération de l'émirat en mars 1991, était motivé par le triple souhait de ne pas outrepasser le mandat onusien – l'objectif fixé par ce dernier ayant été atteint – d'éviter l'implosion de la coalition internationale réunie à cet effet, et enfin de ne pas s'aventurer dans un conflit à l'issue incertaine et potentiellement délétère pour les équilibres et la stabilité régionale.

À ce cadre d'interventions militaires plus ou moins balisées, parfois même encadrées diplomatiquement, et dont les objectifs restaient circonscrits dans l'espace et le temps, va se substituer, à l'orée du XXI^e siècle, une nouvelle donne, radicalement différente de ce qu'a connu la région auparavant.

COMMENT INTERPRÉTER CES INTERVENTIONS ET LEURS CONSÉQUENCES POLITICO-SÉCURITAIRES ?

Cet interventionnisme de type nouveau dans une région déjà marquée structurellement par des conflits et des tensions pose trois questions fondamentales :

La première suppose qu'une intervention militaire extérieure requière des objectifs préalablement définis qui conditionnent le volume, l'intensité et, le cas échéant, la durée de l'engagement. Même s'il paraît difficile de dresser une véritable typologie des interventions étrangères passées ou en cours dans le monde arabe durant les quinze dernières années, on peut néanmoins distinguer à peu près trois catégories en fonction des motivations avancées – ouvertement ou non – par leurs protagonistes :

– En premier lieu, celles qui visent *in fine* à un changement de régime dans le pays concerné. Les motifs invoqués peuvent être sécuritaires, humanitaires voire idéologiques (éliminer un régime oppressif et menaçant, prévenir des massacres de masse, transformer en profondeur le cadre politique et stratégique régional). Elles sont le fait principalement

de pays occidentaux, et s'appliquent au cas de l'Irak en 2003 et de la Libye en 2011.

– D'autre part, celles motivées par l'objectif de maintenir – voire de rétablir – un pouvoir en place menacé par une insurrection intérieure. Il s'agit le plus souvent d'initiatives prises par des acteurs régionaux. En font partie l'intervention des pays du Conseil de coopération du Golfe à Bahreïn en 2011, l'opération « Tempête décisive » déclenchée en 2015 au Yémen par l'Arabie saoudite à la tête d'une coalition de pays arabes. On y inclura également – du moins pour ce qui est de son volet irakien – la coalition de pays occidentaux et arabes mobilisée à partir de l'été 2014, à l'initiative des États-Unis, contre l'État islamique (EI) et pour aider dans le même temps le régime en place à Bagdad à recouvrer sa souveraineté sur l'ensemble du territoire national.

– Le cas de la Syrie est particulier et inédit. S'il se rattache incontestablement à la catégorie précédente, car l'objectif essentiel des deux principaux intervenants, la Russie et l'Iran, a été la sauvegarde du régime en place à Damas, il met parallèlement en exergue une multitude d'autres agendas, parfois partagés par l'ensemble des belligérants (la lutte contre l'EI) mais le plus souvent ambigu et contradictoires (le cas de la Turquie est ici particulièrement significatif), sinon radicalement opposés (la chute ou *a contrario* le maintien en place du régime syrien).

La deuxième question est à la fois d'ordre juridique et moral et interroge sur la légalité et, au-delà, sur la légitimité de telles interventions. À défaut d'être systématiquement encadrées par la légalité internationale (l'invasion de l'Irak en 2003 ne l'était pas), toutes, vues de chacun des pays engagés, se considèrent comme justes et légitimes, car ayant pour objectif affiché des motifs humanitaires et/ou la sauvegarde de la sécurité et de la stabilité nationale ou régionale³. À partir de là, un débat s'est rapidement fait jour, concernant en particulier les interventions motivées par la

3. On retiendra la singularité du concept de « guerre préventive », érigée en doctrine par l'administration de George W. Bush pour justifier son intervention contre le régime de Saddam Hussein supposé soutenir le terrorisme, détenir des armes de destruction massive (ADM) et menacer de ce fait la sécurité des États-Unis. La notion de guerre préventive à des fins de légitime défense, en elle-même problématique au regard du droit de la guerre à l'époque contemporaine (elle n'est pas évoquée dans la charte de l'ONU), apparaît en fait ici comme un prétexte pour mieux faire admettre un projet idéologique global de refondation du Moyen-Orient. Voir à ce sujet : Stephen M. Walt, « La Guerre préventive : une stratégie illogique », *Annuaire français des relations internationales*, vol. VI, Éditions Bruylant, 2005.

volonté de *regime change* et/ou la « responsabilité de protéger (R2P) »⁴ autour de la pertinence ou non du droit d'ingérence et du problème posé par ses interprétations extensives, celles-ci ayant pu parfois être assimilées, comme dans le cas de la Libye, à une forme de légalité détournée⁵. Doit-on considérer qu'un pays ou une coalition a le droit de s'immiscer par la violence dans un État souverain reconnu par la communauté internationale, à défaut d'y avoir été invité expressément par son gouvernement légal⁶ ?

En troisième lieu, si les questions qui se posent au sujet des motifs d'interventions militaires dans la région Maghreb Moyen-Orient comme de la légalité ou non de ces actions ont été amplement analysées et débattues – tant au niveau institutionnel qu'académique – au cours des quinze dernières années, la problématique de leurs conséquences à moyen et à long terme a peu été abordée sous l'angle de la recherche. Certes, des démarches sous forme de bilan, avec parfois une forte dimension introspective et critique, ont été entreprises au niveau politique, mais, doit-on souligner, essentiellement aux États-Unis et en Grande-Bretagne. On citera en premier lieu le rapport du Groupe d'étude sur l'Irak, dit *Baker-Hamilton*⁷, remis en décembre 2006 au président George W. Bush, qui est un bilan critique de l'engagement militaire américain en Irak doublé de recommandations en faveur d'un changement de politique vis-à-vis de ce dossier. On retiendra, plus récemment, les deux rapports publiés à trois mois d'intervalle en 2016 au Royaume-Uni, le premier, après sept ans d'attente (Commission d'enquête John Chilcot), sur l'intervention

4. Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, « Responsabilité de protéger », in Benoît Durieux, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, Frédéric Ramel (dir.), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, PUF, 2017, p. 1196-1201 ; Alex J. Bellamy, « The responsibility to protect and the problem of military intervention », *International Affairs*, 84:4, 2008, p. 615-639.

5. Mehrdad Payandeh, « The United Nations, Military Intervention and Regime Change in Libya », *Virginia Journal of International Law*, 52:2, 2011-2012, p. 355.

6. On peut sur ce point prolonger l'interrogation de Raymond Aron sur le droit d'ingérence à vocation humanitaire : « Que signifie une diplomatie qui se déclare au service des droits de l'homme ? » à la question de savoir quel est le sens et l'objectif de la guerre menée au nom des droits de l'homme (Raymond Aron, « La politique des droits de l'homme », *Commentaire*, n° 64, hiver 1993-1994, p. 705).

7. James Baker, Lee H. Hamilton, « The Iraq Study Group Report », *United States Institute of Peace*, 6 décembre 2006.

britannique en Irak⁸, le second (« *Libya : Examination of intervention and collapse and the UK's future policy options* ») émanant de la commission des affaires étrangères de la Chambre des Communes sur l'intervention militaire de 2011 en Libye⁹. Les deux rapports insistent sur les conséquences négatives des actions menées au regard des objectifs initialement fixés, qu'ils mettent sur le compte d'une méconnaissance du terrain et du déficit d'analyses sur le contexte intérieur, et enfin d'absence de préparation du *day after*.

Si l'on part de l'idée que le problème ne réside pas tant dans l'intention des acteurs intervenants, que dans l'effet de leur action, ce dernier point pose plusieurs questions fondamentales. En premier lieu, l'argument le plus fréquemment entendu *a posteriori* au sein des puissances intervenantes pour expliquer les déboires rencontrés dans les crises et les tensions consécutives aux interventions en Irak, en Libye, voire en Syrie, est que la gestion de l'après-conflit, pas plus que les risques et les pièges potentiels, sitôt obtenus les succès tactiques sur le terrain militaire, n'avaient pas été préalablement anticipés et préparés. Là où l'analyse se veut la plus critique, on souligne que les résultats obtenus sont à l'opposé des buts recherchés. À partir de là, il est possible de poser la question en sens inverse : les conséquences de l'engagement militaire témoignant clairement du fait que ce dernier était porteur de risques conséquents et le cas, échéant, non gérables, *c'est la pertinence de l'intervention en elle-même et non sa faisabilité ou la gestion de ses suites qui est mise en cause*. Le rapport de la commission Chicot sur l'Irak l'exprime explicitement en appelant à « rendre impossible à l'avenir l'engagement dans un conflit militaire d'une telle envergure et d'une telle gravité sans qu'ait été menée au préalable une analyse des risques minutieuse ».

Penser l'après, c'est-à-dire les conséquences à moyen et long termes de l'intervention suppose de prendre en compte un autre paramètre déterminant : celui de la durée. Celle-ci fait apparaître une tension entre le un temps court, où l'on frappe fort, selon le principe du *shock and wave*¹⁰

8. John Chilcot, « The Iraq inquiry ; statement by Sir John Chilcot », 6 juillet 2016, www.inquiry.org.uk.

9. « Libya : examination of intervention and collapse: the UK's future policy options », *House of Commons Foreign Affairs Committee*, HC 119, 16 septembre 2016.

10. La doctrine du « choc et effroi » a été théorisée aux États-Unis en 1996. On considère que l'opération *Iraqi Freedom* en constitue la première application concrète, même si cette affirmation est contestée par les concepteurs de cette doctrine.

et qui détermine le succès ou l'échec sur le plan tactique, auquel s'oppose un temps long, où il faut gérer les suites et les effets, c'est-à-dire les conséquences stratégiques du conflit. Cela pose en particulier la question fondamentale de la sortie de crise, que celle-ci soit la cause ou *a contrario* la conséquence de l'intervention. En intervenant militairement, on s'inscrit le plus souvent dans la durée et la question se pose de savoir à quel moment s'arrête l'intervention. Si la *shaping phase* du conflit est censée préparer la phase de stabilisation post-guerre, elle peut également créer les conditions d'un maintien, voire d'un renforcement de la tension et de la violence.

Ce paramètre prend une dimension particulière si l'on considère la région Afrique du Nord Moyen-Orient objet de l'étude, où la temporalité politique et historique s'inscrit invariablement dans la durée longue et où le contexte stratégique est marqué par des crises chroniques ou endémiques. À titre d'exemple, si quelques semaines ont suffi au printemps 2003 à la coalition dirigée par les États-Unis pour vaincre l'armée irakienne et renverser le régime de Saddam Hussein, plus de dix années ont été nécessaires pour voir les conséquences indésirables de cette intervention atteindre leur paroxysme avec la conquête d'un tiers du territoire irakien par l'État islamique au printemps 2014. Doit-on alors considérer que la coalition conduite par Washington à partir d'août 2014 visant à éliminer l'État islamique et ses implantations territoriales en Syrie et en Irak est complètement distincte de l'opération *Iraqi freedom*, qui a officiellement pris fin en 2011 conformément à l'accord conclu en 2008 entre l'administration Obama et les autorités de Bagdad, ou qu'elle n'en est que le prolongement, avec des moyens et des objectifs différents ?

Enfin, il convient de déterminer à partir de quel moment et de quels critères l'on peut considérer que ces interventions sont un succès ou un échec. L'écart qui, le cas échéant, apparaît entre les buts initiaux et les conséquences, notamment en termes de stabilisation ou non fait ressortir un paramètre le plus souvent sous-estimé voire négligé par les intervenants : celui de la complexité. Ce dernier s'applique tout particulièrement au monde arabe, peut-être davantage qu'à d'autres parties du monde qui ont été ou sont encore le théâtre d'interventions étrangères (Europe de l'Est, Balkans, Afrique subsaharienne). Celui-ci est en effet marqué par la très forte imbrication des facteurs internes et externes, des acteurs étatiques et non étatiques, tout comme l'enchevêtrement des intérêts, des rapports de force, des allégeances, des solidarités, des antagonismes, mais

aussi des passions et des imaginaires collectifs¹¹. Tous ces facteurs, souvent contradictoires et ambigus, ne sont pas nécessairement figés, même s'ils prennent souvent racine dans un passé parfois très lointain. Ils n'en contribuent pas moins puissamment à cette complexité, qui devient alors un facteur contraignant pour qui se projette dans le pro-activisme et le volontarisme, conduisant trop souvent à ignorer ou minorer les réalités du terrain objet de l'intervention¹². Il en résulte que les interventions aboutissent souvent, en voulant modifier le système et l'ordre existant mais aussi parfois *a contrario*, en voulant le sauvegarder, à des résultats opposés au but recherché¹³.

11. Contrairement à ce qui est fréquemment affirmé, les interventions militaires étrangères dans la région Maghreb Moyen-Orient, comme ailleurs dans le monde, ne sont pas motivées, sinon parfois à la marge, par des raisons économiques, mais par des buts politiques et sécuritaires.

12. Cette contrainte constituée par la complexité a été délibérément rejetée ou occultée par les milieux néoconservateurs américains, au cours des débats qui ont précédé l'opération *Iraqi Freedom* de 2003, pour justifier la mise à l'écart des experts du Moyen-Orient travaillant au sein de l'administration. Outre une empathie trop marquée vis-à-vis de la région, ces derniers se voyaient reprocher, en mettant en avant la complexité du dossier irakien et au-delà, des problématiques moyen-orientales en général, de brandir par ce biais un alibi en faveur de l'inaction et du statu quo.

13. D'où la question posée concernant ce décalage entre le but recherché et les conséquences pratiques : « Humanitaire, sécuritaire, promotion de la démocratie, où s'arrêteront les figures de l'intervention ? (...) ; peut-être plus sûrement dans les limites pratiques de l'intervention, la résistance des faits et des hommes aux solutions simples importées d'ailleurs, dans le coût politique et économique d'entreprises difficiles à justifier, mais plus encore à mener à bien » (Gilles Andreani, Pierre Hassner, « Morale et violence internationale », *Commentaire*, n° 111, automne 2005).

LES CONSÉQUENCES SUR LA CONSTRUCTION ÉTATIQUE ET NATIONALE

Un constat s'impose : les quatre pays du monde arabe qui ont fait récemment ou font encore actuellement l'objet d'interventions militaires extérieures, à savoir l'Irak, la Libye, la Syrie et le Yémen, pouvaient être considérés, lors du déclenchement des opérations, comme des États fragilisés, sinon semi-effondrés. Dans chacun des pays précités, les interventions ont fait face à des situations politiques, sociales et sécuritaires nationales très dégradées et souvent explosives dont les racines remontent à plusieurs décennies, bien avant que survienne l'engagement de forces étrangères sur leur territoire. C'est le cas de l'Irak sous le règne personnel de Saddam Hussein, traversé par deux conflits majeurs et douze années d'embargo, de la Syrie dominée par le clan Assad et les *mukhabarats*, qui a connu depuis le milieu des années soixante-dix une situation de quasi conflictualité intérieure marquée au départ par l'affrontement entre le régime et les Frères Musulmans, ou enfin le Yémen qui est depuis son indépendance dans une situation de confrontation entre le pouvoir central et des entités politiques périphériques. Seule la Libye de Kadhafi pouvait offrir l'image d'une stabilité relative, entretenue par la rente pétrolière et gazière – mais néanmoins ponctuées de soulèvements parfois violents, comme la tentative de coup d'État attribuée à des officiers membre de la tribu Warfalla en 1993, ou celui du Jebel Akhdar en Cyrénaïque de 1996 à 1997 – même si des déséquilibres et des tensions croissantes étaient perceptibles dans les dernières années du régime.

Or, il apparaît que les rapports de force au Moyen-Orient s'exercent désormais majoritairement au sein des États eux-mêmes et que les menaces proviennent bien davantage de clivages et de tensions intérieures que d'éventuelles visées territoriales ou idéologiques de la part des pays voisins. En fin de compte, ce sont moins des États forts – Iran excepté – que l'on craint, que des constructions étatiques et nationales affaiblies et disloquées par des forces centrifuges dont les effets délétères se répercutent sur la stabilité régionale : « [...] la guerre ne naît plus de la puissance des États, mais de leur faiblesse¹⁴ ».

14. Béatrice Pouligny, « Interventions militaires et régulation des conflits », 6 novembre 2015, <http://www.revue-projet.com/articles/interventions-militaires-et-regulation-des-conflits/>.

À partir de là, il convient de s'interroger sur les effets des interventions militaires étrangères sur la construction étatique et la cohésion nationale dans les pays concernés. Les conséquences sont fonction de la démarche en elle-même : elles ne seront pas semblables selon qu'il s'agisse d'une opération préventive et limitée dans ses objectifs, de changer un rapport de force, ou d'une modification en profondeur des structures politiques et étatiques en place. Partant de là, les interventions étrangères dans la région étudiée conduisent-elles à une accentuation de la délitescence et de forces centrifuges déjà à l'œuvre, soit à un effondrement brutal du cadre étatique et national, aboutissant dans les deux cas à un bouleversement radical et durable, sinon irréversible, de l'ordre social et institutionnel (similaire à un processus de rupture révolutionnaire) ? Si le premier cas de figure correspond à peu près au paramètre yéménite, le second est dramatiquement illustré par les exemples irakiens et libyens, la Syrie se trouvant à la charnière. Concernant chacun des quatre pays, on peut parler de « guerres sociologiques généralisées », ce qui soulève la question fondamentale : les interventions extérieures dans le monde arabe ne risquent-elles pas d'aboutir, en voulant modifier voire renverser des systèmes politiques et des cadres nationaux fragiles et inachevés, à des impasses, sachant que les buts politiques ultimes, au contraire des objectifs militaires, ont peu de chance d'être atteints¹⁵ ?

CHANGEMENT DE RÉGIME OU DÉMANTÈLEMENT DE L'ÉTAT ?

Une fois que le principe d'une intervention militaire en Irak visant à renverser le régime de Saddam Hussein eut été arrêté en novembre 2001 par l'administration de George W. Bush, sans toutefois qu'en soient fixées précisément la date et les modalités, toute une série d'études et de réflexions furent menées aux États-Unis pour appuyer le projet dans ses dimensions tactiques et stratégiques, mais aussi « transformationnelles », à savoir le devenir du pays après le changement de régime. Dès le début de l'année 2002, pas moins de seize groupes de travail mandatés par l'administration américaine réfléchissaient à ce que pourrait être l'avenir d'un

15. « *Military effectiveness has very little bearing on the success of interventions. Instead, inherently political factors pose nearly insurmountable obstacles to the success of "stabilizing interventions"* » (Nathaniel K. POWELL, « *Why military interventions fail ?* », 27 septembre 2017, <https://www.opendemocracy.net>).

Irak post-Saddam Hussein. Partant de l'idée qu'un tel projet s'appuyait sur deux piliers vertueux censés aller de soi et servir de modèle pour l'ensemble de la région afin d'aboutir à un monde arabe apaisé, à savoir la reconstruction et surtout la démocratisation du pays, la problématique sur les risques encourus, moins durant la phase des opérations militaires que dans la période dite de stabilisation, était pour ainsi dire écartée.

Trois raisons ont pu expliquer ce qui est apparu dès cette période comme une absence de vision précise et solide du dossier irakien. En premier lieu, le volontarisme optimiste des idéologues du Pentagone, véritables initiateurs du projet, écartait, selon une logique commune à tout promoteur d'une *weltanschauung*, la perspective que celui-ci puisse échouer. Pour autant, ces derniers ne niaient pas les risques de tensions mais au contraire les acceptaient comme une contrepartie inévitable à l'instauration d'une nouvelle donne au Moyen-Orient, partant de l'idée que la stabilité d'un État ou d'une région n'était pas une fin en soi, et que mieux valait créer l'instabilité que la subir. En second lieu, la démarche de l'Administration américaine visait à s'appuyer sur des précédents – ou plutôt des « modèles » – mis en œuvre au cours du vingtième siècle, qu'il s'agisse des plus emblématiques comme ceux de l'Allemagne et du Japon au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, ou à une échelle plus modeste, du Cambodge, du Timor oriental ou du Kosovo, sans s'interroger sur le caractère pour le moins hasardeux d'une comparaison avec la réalité irakienne. La troisième raison, la plus objective pour ainsi dire, résidait dans une méconnaissance globale du fonctionnement de l'État et de la société irakienne. Tant la rupture des relations diplomatiques en 1990 suivie des douze années d'embargo que la nature fermée et opaque du régime de Bagdad ne permettaient guère aux Américains d'appréhender la réalité du terrain, les seules indications qu'ils recevaient à ce sujet provenant d'exilés politiques peu représentatifs de la population irakienne et dont le regard s'en trouvait biaisé et sujet à caution.

En fin de compte, cette démarche de l'administration Bush, tout en se voulant prospective, s'apparentait bien davantage à une feuille de route reposant pour l'essentiel sur une campagne militaire décisive, courte et ciblée, et le présupposé que l'après-conflit, tel que souhaité, se mettrait en place naturellement sitôt la fin de la dictature. À l'opposé, ceux qui exprimaient, tant aux États-Unis que dans le reste du monde leur réticence voire leur franche opposition à ce projet, mettaient en avant les tensions et les déséquilibres internes qu'un changement brutal de régime à

Bagdad pourrait – à rebours des effets recherchés – provoquer. Comme le soulignaient les personnes averties des réalités irakiennes, le régime de Saddam Hussein tentait de démontrer que seul un pouvoir arabe sunnite fort et martial, qu’il incarnait, constituait une garantie dans la préservation de l’unité territoriale et politique de l’Irak, et donc d’une certaine stabilité intérieure. Par conséquent, les conséquences intérieures de son départ du pouvoir, provoquant des violences et des règlements de compte sans fin au sein des élites dirigeantes du pays, étaient présentées comme risquant d’entraîner un chaos généralisé bien plus dangereux et nuisible que ce que représentait le régime alors en place. Quels que soient les profonds griefs vis-à-vis de ce dernier d’une large partie de la population irakienne de surcroît rétive à sa rhétorique propagandiste, celle-ci n’en exprimaient pas moins les mêmes craintes s’alimentant en particulier du souvenir vivace des violences survenues lors de l’*Intifada* chiite de mars 1991 dans le sud du pays, qui avait ouvert la porte aux haines confessionnelles.

En outre, ces mêmes analystes doutaient qu’un nouveau régime parvenu au pouvoir par le biais d’une intervention militaire extérieure puisse à la fois être porteur d’une ouverture politique et garantir la stabilité intérieure du pays. Ils soulignaient pour cela une réalité incontournable : les tendances lourdes au sein d’un système politique et social irakien caractérisé par une organisation néopatrimoniale combinée à une composante sécuritaire et militaire incontournable rendaient très aléatoire toute modification drastique de la nature du pouvoir à Bagdad. En particulier, le démantèlement planifié de ce qui constituait depuis trente-cinq ans l’ossature de l’État – à savoir le parti Baath et l’armée – apparaissait comme porteuse de menace pour l’unité politique et territoriale du pays. Ce qui était présenté comme la clef d’une véritable rupture politico-administrative, prélude à une démocratisation, risquait en fait de créer un vide institutionnel alors même qu’aucune alternative intérieure ou importée, crédible et viable, ne semblait pouvoir émerger.

La suite des événements, sitôt terminée la phase opérationnelle décisive de mars-avril 2003, a largement corroboré ces prévisions alarmistes, sachant que ni la dévolution formelle du pouvoir aux nouveaux dirigeants de l’Irak en juin 2004, pas plus que la tenue des premières élections post-Saddam Hussein en janvier 2005 et l’approbation de la nouvelle constitution en octobre de la même année, n’ont permis la refondation d’un état et d’une nation irakienne unie, stable et démocratique. L’Irak, à son détriment, est ainsi devenu, de l’avis presque général, le laboratoire des

risques, en terme de coût, des interventions militaires dans la région et au-delà.

Pourtant, huit ans après *Iraqi freedom*, l'intervention militaire de 2011 en Libye menée par une coalition *ad hoc* constituée principalement de pays de l'OTAN, a offert – en termes de conséquences sur la stabilité – un cas d'étude étonnamment similaire avec le précédent irakien, même si le pays concerné et les paramètres qui ont entouré le déclenchement et le déroulement des opérations présentaient des différences notoires¹⁶. Bien qu'elle n'ait pas été planifiée au départ et qu'elle ait été déclenchée en appui à un mouvement insurrectionnel qui a évolué presque aussitôt vers une guerre civile, l'objectif final recherché par ses protagonistes s'est rapidement orienté vers le départ ou l'élimination du colonel Kadhafi, même si cela ne figurait pas explicitement dans la résolution 1973¹⁷ du Conseil de sécurité des Nations unies sous l'égide de laquelle s'est déroulée l'intervention. Au-delà de cette étape, et à la différence du cas irakien, les puissances belligérantes n'ont pas été en mesure de préciser leur vision et leurs objectifs post-conflit, leur engagement militaire en appui aux insurgés prenant d'ailleurs fin sitôt la consécration de la chute du régime¹⁸.

Cette intervention extérieure a été le fait d'acteurs internationaux pris de court par une série de soulèvements en chaîne dans le monde arabe partie de la Tunisie. Elle n'a pas été de ce fait préméditée, et ses conséquences possibles n'ont été ni étudiées ni scénarisées. Pourtant, là encore, la complexité et la singularité – en termes d'organisation et de fonctionnement de l'État et de la société – d'un pays relativement mal connu et à peine plus accessible que l'Irak, n'ont pas refréné la démarche volontariste des intervenants, qui ne souhaitaient pas s'investir dans le devenir politique et sécuritaire de la Libye post-Kadhafi, laissant à un Conseil national de transition (CNT) composé en grande partie de personnalités en exil peu représentatives du kaléidoscope tribal et régional caractérisant le pays. En

16. Alan J. Kuperman, « A model humanitarian intervention ? Reassessing NATO's Libya Campaign », *International Security*, 38:1, 2013, p. 105-136.

17. La résolution n° 1973 du CSNU « autorise les États membres [...] à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque... ».

18. « L'opération militaire est terminée, l'ensemble du territoire libyen est sous le contrôle du CNT, et sous réserve de quelques mesures transitoires, l'opération de l'OTAN est arrivée à son terme. [...] Notre but était de le forcer [Kadhafi] à quitter le pouvoir » (Déclaration du ministre français des Affaires étrangères, Europe 1, 21 octobre 2011).

fin de compte, les réalités libyennes ont, dès le début de l'intervention, dérouté les puissances extérieures engagées mais plus encore perturbé l'évolution de la situation politico-sécuritaire qui a suivi leur désengagement du champ de bataille.

Néanmoins, comme dans le cas irakien, c'est l'absence de plan pour le *day after* qui a été incriminé, mais pas le refus de prendre préalablement en compte les risques pouvant découler de l'intervention en elle-même. Les connaisseurs avertis des réalités libyennes mettaient pourtant en garde sur les risques de guerre civile découlant d'un effondrement du régime et de la fragmentation de la population. Ce dernier phénomène, capital pour appréhender les réalités de la Libye contemporaine, ou la dimension locale prime toujours sur le cadre national et central, avait été entretenu par le régime par le biais du clientélisme, au-delà de ses postures unitaires et nationalistes, pour conforter son assise, mais avait abouti à attiser davantage les divisions au sein de la population.

Dans l'esprit des intervenants de 2003 et 2011, l'objectif – avoué ou non – de renverser des régimes oppressifs et le cas échéant réputés bellicistes à Bagdad et à Tripoli, reposait sur le principe que l'on ne pouvait plus discuter avec le dirigeant, sinon et au-delà avec le pouvoir en place. Le but recherché ou déclaré comme tel et sa justification excluaient toute autre issue à ce qu'on aurait appelé à une autre époque, une capitulation inconditionnelle, la défaite suivie de la reddition militaire impliquant une « capitulation politique totale¹⁹ », excluant par définition toute solution négociée ou de compromis avec l'objectif ciblé par les frappes militaires. Or, lorsque l'on parle ici d'objectif, s'agit-il d'un régime politique dans sa globalité, ou d'un pouvoir en place personnalisé par la figure du dirigeant, de son clan ou de l'appareil partisan ou idéologique sur lequel, le cas échéant, il assoit sa gouvernance ? Cette distinction est fondamentale, car, dans le deuxième cas de figure, le changement à la tête de l'État n'est pas censé impliquer nécessairement le démantèlement des fondations sur lesquelles ce dernier a été bâti. Enfin, jusqu'où existe-t-il une osmose, même partielle, entre régime politique, mode d'administration territoriale et État dans le monde arabe contemporain ? Dit autrement, le renversement d'un régime par le biais d'une intervention militaire extérieure est-il susceptible

19. Benjamin Brice, « Les États-Unis et l'idée de capitulation inconditionnelle », *Fiche de l'IRSEM*, n° 8, novembre 2011.

de conduire à l'affaissement de l'État, entendu comme institution et territoire où s'exerce sa souveraineté ?

Concrètement, l'intervention militaire de 2003 en Irak a provoqué un effondrement de l'État, une fragmentation du territoire national et une fragilisation des frontières de ce pays. Dans le cas de la Libye, l'engagement des forces de l'OTAN aux côtés des insurgés, déterminant dans l'effondrement du régime en place, a contribué cette fois-ci indirectement, mais de manière non moins significative à des résultats similaires. La différence principale entre les deux cas de figure réside dans l'intention. Contrairement à ce qui a été avancé par ses promoteurs à Washington, sitôt rencontrées les premières difficultés sur le terrain, l'intervention militaire avait bien initialement pour objectif la destruction d'un État néopatriarcal et martial, dont le démantèlement de l'armée et l'éradication du nationalisme irakien constituaient les étapes majeures. *A contrario*, l'éclatement du pouvoir libyen en une multitude de factions plus ou moins rivales n'avait été ni souhaité ni anticipé par les intervenants extérieurs. Pour le reste, les conséquences en termes de stabilité et de viabilité présentent, concernant deux pays fort différents sur le plan historique, social et stratégique, des stigmates communs associant à la déconstruction de l'État, l'implosion d'institutions sommaires et inachevées, et une tendance à une reconfiguration spatiale suivant des logiques communautaires, idéologiques ou régionales.

Pour comprendre comment un tel processus a pu aboutir, il convient de revenir sur la nature de la construction nationale des États arabes depuis leur accession à l'indépendance²⁰. Le paradigme qui y domine reste celui de l'autoritarisme, s'appuyant à la fois sur l'« État profond » (l'armée, la police, les appareils de sécurité et de renseignement), sur le nationalisme et le populisme auxquels s'ajoute, dans des pays comme l'Irak et la Libye, la rente tirée des hydrocarbures. En outre, ces États autoritaires ont construit leur légitimité en se posant comme garant, même *a minima*, de la paix civile. L'orientation moderniste, qui a été souvent associée jusqu'à récemment à cette formule autoritaire, en particulier là où le pouvoir en place promouvait une politique développementaliste et redistributrice, correspond par contre beaucoup moins à une réalité où prédominent le clanisme, le tribalisme, le clientélisme et les pratiques prédatrices. En

20. Gregory F. Gause, « Sovereignty, Statecraft and Stability in the Middle East », *Journal of International Affairs*, 45:2, 1992, p. 441-469.

outre, en dépit du rôle dirigeant joué par l'« État profond », qui a contribué fortement à la résilience de régimes autoritaires et coercitifs, ces derniers ne sont pas nécessairement synonymes d'États forts. À ce titre, la Libye de Kadhafi était particulièrement représentative d'une conjonction d'un régime autoritaire et d'un État faible, c'est-à-dire où les institutions et l'administration étaient quasiment inexistantes. De son côté, l'Irak de Saddam Hussein durant les douze années d'embargo, en dépit des craintes qu'il pouvait encore susciter en interne comme chez ses voisins, offrait le visage d'un système (et d'une société) « vaincu » et fortement affaibli qui, paradoxalement, tirait en partie sa survie des sanctions internationales qui lui étaient imposées.

À partir de ce constat, d'autres paramètres majeurs sont à prendre en compte. En premier lieu, les États objets d'interventions militaires peuvent être considérés comme inachevés, en ce sens que, indépendamment de la nature du régime, la légitimité de ce dernier reste problématique, le système institutionnel faible et contesté, le contrôle et l'administration du territoire rendu aléatoire, sinon par des moyens coercitifs, et que l'unité nationale est, de manière sous-jacente ou déclarée, remise en cause par des forces centrifuges²¹. *A contrario*, les États relativement stables sont ceux qui, à l'instar de l'Égypte ou de la Tunisie, fonctionnent selon le double paramètre de la durée et de l'enracinement, indépendamment de leur homogénéité ou non ethnoculturelle. Ils se caractérisent par l'existence d'une unité, d'un récit et d'un sentiment nationaux, ainsi que par le maillage du territoire qu'assure une administration centralisée même si celle-ci apparaît souvent pléthorique, bureaucratique et peu efficiente. En second lieu, la notion de « vide politique » apparaît fondamentale, que ce dernier résulte, comme on va le voir plus loin, du changement de régime provoqué par l'intervention militaire, ou qu'il précède l'effondrement de l'État. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un affaiblissement progressif du lien entre l'État et les citoyens qui fragilise ou fait régresser le processus de construction nationale. Ce vide peut être contenu, voir partiellement comblé là où subsiste une forme d'identité nationale et où l'État assume encore, même *a minima*, un rôle de prestataire et de régulateur vis-à-vis des populations qu'il est censé administrer, ce qui n'était plus vraiment le cas concernant l'Irak et la Libye à la veille des interventions.

21. Flavien Bourrat, Amandine Gnanouenon (dir.), « Fragmentations et recompositions territoriales dans le monde arabe et en Afrique subsaharienne », *Laboratoire de l'IRSEM*, n° 24, décembre 2014.

À peine quatre semaines de combat en Irak et huit mois d'affrontements en Libye, menés directement ou en appui par des coalitions militaires constituées d'acteurs extérieurs à la zone, ont conduit à l'effondrement de constructions étatiques certes fragiles et incertaines, mais où existaient néanmoins des éléments de résilience nationale. Dans le cas irakien, l'entreprise volontaire de déconstruction de l'État a posé aussitôt la question de comment le reconstruire sur d'autres bases radicalement différentes de ce qui prévalait auparavant. Concernant la Libye, il n'existait pas de volonté de *state building* de la part des intervenants. La tendance dominante était de faire confiance aux insurgés victorieux pour mettre en place un système politique rénové et ouvert, selon un processus similaire à ce qui s'était produit dans d'autres pays de la région, théâtres d'un soulèvement populaire. Dans les deux cas, la déliquescence politique et sécuritaire consécutive à la fin des opérations et le risque de prolongement d'un « chaos provisoire » a conduit aux constats suivants :

– En dépit de ce qui a parfois été avancé depuis le début de ce siècle, le changement de régime porté par une intervention militaire extérieure a peu de chance de conduire à l'instauration de la démocratie – qui est une nouveauté radicale dans le monde arabe –, à moins que celle-ci ne se limite à une simple procédure juridique et administrative²². À ce titre, les scrutins de 2005 en Irak comme ceux de 2012 en Libye relèvent davantage de ce qu'on a pu appeler l'« illusion démocratique ». Les élections dans ces deux pays, faute d'un cadre institutionnel stabilisé et d'une culture du dissensus, ont obéi davantage à des logiques claniques et/ou identitaires que civiques et partisans au sens classique du terme. Il en est résulté une fragmentation de la population et des acteurs politiques et leur regroupement autour d'identités « primaires » (claniques, tribales, locales) ou « secondaires » (confessionnelles, ethnoculturelles)²³. Ce type de dérive a été accentué par la délitescence complète des structures

22. Holger Albrecht, Oliver Schlumberger, « Waiting for Godot : regime change without democratization in the Middle East », *International Political Science Review*, 25:4, 2004, p. 371-392.

23. Une différence apparaît clairement entre l'Irak, où dominant actuellement des logiques identitaires et sectaires puissantes, et la Libye, parcourue d'identités multiples mais peu idéologisées et donc moins antagonistes. Voir Hélène Caylus, « Fédéralisme, partition : l'intégrité du territoire irakien moderne face à la montée des dynamiques communautaires régionales », in Flavien Bourrat, Amandine Gnanouenon (dir.), « Fragmentations et recompositions territoriales dans le monde arabe et en Afrique subsaharienne », *op. cit.*

politico-administratives sur lesquelles s'appuyaient les régimes déchus mais aussi, tant bien que mal, le fonctionnement de la vie publique. En Irak, le parti Baath, pierre angulaire du système au côté de l'armée et du clan Tikriti de Saddam Hussein, n'a pas été détruit dans la foulée du renversement de ce dernier, mais à la suite d'une décision idéologique et d'une mise en œuvre arbitraire visant à créer une *tabula rasa*, à partir de laquelle pourrait seulement être rebâti un nouvel Irak. Cette décision a privé les forces d'occupation, comme le pouvoir qui leur a succédé, de toute une technosstructure sans laquelle le pays ne pouvait pas fonctionner. Dans l'esprit des intervenants américains, cet ordre ancien devait être remplacé, selon une dynamique spontanée et vertueuse, par un système s'appuyant sur les Chiites et les Kurdes et reléguant à l'écart la minorité sunnite auparavant dominante au sein du pouvoir. Dans le cas libyen, aucun système politique de substitution n'a été imposé de l'extérieur. Le nouveau régime s'est construit à partir des huit mois de guerre civile qui ont précédé l'élimination de Kadhafi, suivant un processus de fragmentation en chaîne, allant du macro au micro régional, dans lequel le pouvoir revient en fin de compte à celui qui, dans un contexte dominé par les rapports de force, l'emporte militairement²⁴.

– L'idée qui sous-tend l'intervention à finalité politique est que l'instauration de la stabilité et de la démocratie n'est pas compatible avec le maintien d'un pouvoir « fort », au sens où celui-ci est en mesure d'assurer l'ordre et la sécurité par des moyens au besoin coercitifs. Si les États visés pouvaient être, comme on l'a vu, et en dépit des apparences, qualifiés de faibles, cela n'était pas le cas de leur composante sécuritaire, à savoir l'« État profond ». La dislocation de ce dernier a conduit à la disparition subite d'un trop-plein d'État sécuritaire, qui a vu remis en cause son monopole de la violence légitime. De fait, on constate que dans les deux pays, il n'existe plus d'armée nationale en mesure de réguler seule et selon une démarche unitaire, la violence. La dissolution de l'armée irakienne, autre séisme majeur découlant de l'intervention militaire américaine de 2003, répondait précisément à cet objectif de liquider cet archétype d'État fort ou plutôt martial que représentait aux yeux des dirigeants américains de l'époque le régime de Saddam Hussein.

De même, le démantèlement des structures sur lesquelles s'appuyait le pouvoir autoritaire (parti unique, organisations de masse) pour asseoir son

24. Patrick Haimzadeh, Enjeux, *Lettre de l'IRSEM*, n° 9, 5 décembre 2012.

contrôle sur le territoire et ses habitants, a affecté le maillage politique, économique et sécuritaire, et fragilisé en fin de compte l'État au niveau local. Les affrontements internes qui ont précédé et accompagné l'intervention de l'OTAN en Libye ont abouti non seulement à la chute du régime de Kadhafi, mais aussi à l'effondrement d'un État fragile et inachevé, le résultat final étant l'apparition d'un « [...] "chaos contrôlé", sorte de zone grise entre la coexistence armée et la guerre civile²⁵ ». Les structures de pouvoir régaliennes (armée, police) ayant disparu, « aucune structure officielle disposant du monopole légitime de la violence n'a pu émerger du fait des rivalités entre villes, factions et régions dont l'influence politique se mesurait au nombre et à l'armement de leurs *katiba*²⁶ ».

En fin de compte, la promotion de la démocratie par la force et importée de l'extérieur dans le monde arabe, à travers les cas de figure précités, montre les limites et les effets pervers du *state building*. Une telle démarche néglige en effet plusieurs principes de base : toute personnalité, idéologie, ou tout système imposés par une puissance étrangère a de fortes chances de voir se dresser contre eux la majorité de la population ; l'existence d'un cadre étatique et national *a minima* stabilisé et reconnu est un préalable incontournable à l'instauration d'un régime démocratique ; il n'existe pas de démocratie hors de l'État de droit, ce dernier faisant le plus souvent défaut dans la région avant et après des interventions militaires déstabilisantes²⁷.

LE MAINTIEN DU STATU QUO POLITIQUE ET DE L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE : UN OBJECTIF TENABLE ?

Les interventions militaires du deuxième type – celles visant à maintenir ou rétablir un pouvoir en place menacé par une insurrection intérieure le cas échéant appuyée par des acteurs extérieurs – s'inscrivent, en termes d'objectifs, en complète contradiction avec les deux cas précédents. Outre le refus de renverser par la force armée un pouvoir en place légal même si

25. Patrick Haimzadeh, « Libye : deux gouvernements, un général rebelle et des divisions qui s'approfondissent », 1^{er} juillet 2014, <http://orientxxi.info/magazine>.

26. Patrick Haimzadeh, « Libye : le mirage de la reconstruction nationale », *Politique internationale*, n° 149, hiver 2015, p. 274.

27. Sean L. Yom, *From resilience to revolution: how foreign interventions destabilize the Middle East*, Columbia University Press, 2015, p. 1-9.

sa légitimité est plus ou moins remise en cause, les intervenants se focalisent non pas sur une dimension éthique et idéologique du contexte d'engagement mais sur des considérations d'ordre stratégique et de sécurité nationale. De fait, on retrouve là pour une part importante les motivations – l'idéologie en moins – ayant justifié des interventions extérieures dans le monde tout au long de la guerre froide, à savoir la constitution d'un « glacis » politique et géostratégique. On a pu ainsi évoquer la « doctrine Brejnev », concernant les interventions de l'Arabie saoudite à Bahreïn et au Yémen, voire la théorie de « l'endiguement » prônée par les États-Unis face à l'expansion du communisme²⁸. On pourrait de la même manière esquisser une comparaison entre l'engagement militaire de la Russie en 2015 au côté du régime syrien et l'intervention soviétique en Afghanistan en 1989.

Le cas du Royaume de Bahreïn relève à ce titre presque parfaitement d'une forme d'interventionnisme « prétorianiste », en ce sens que l'engagement de troupes étrangères dans un pays voisin relève de la même démarche et entraîne les mêmes conséquences qu'une intervention de l'armée en interne pour dévier le cours d'une évolution politique jugée indésirable. Les forces saoudiennes et émiraties (auxquelles s'ajoutaient des militaires jordaniens portant l'uniforme bahreïni) mandatées par le Conseil de coopération du Golfe (CCG) sont entrées au Bahreïn le 14 mars 2011, officiellement à la demande de la dynastie régnante des Al Khalifa au motif de protéger les infrastructures pétrolières et électriques. Elles avaient en réalité pour objectif d'empêcher, dans le contexte des soulèvements arabes en cours, une réforme en profondeur du système politique en place susceptible de contaminer l'ensemble des monarchies du Golfe. Le but recherché a été clairement atteint, à savoir la mise au pas de l'opposition, la disparition de la contestation publique et un verrouillage de la vie politique par le pouvoir en place. Si l'image de la monarchie bahreïnie s'en est trouvée écornée, les réactions de la communauté internationale ont été pour la plupart limitées, celle-ci considérant que la préservation de la stabilité intérieure, dans un contexte régional extrêmement tendu et sensible, justifiait un acte de cette nature.

28. La « Doctrine Brejnev », prônée par le pouvoir soviétique à l'époque de la guerre froide, défendait le concept de la souveraineté limitée concernant les pays « satellites », considérant que toute menace contre la nature marxiste-léniniste des régimes qui les dirigeaient justifiait une intervention militaire pour les préserver. La doctrine américaine de l'« endiguement » visait *a contrario* à empêcher un basculement en chaîne d'États proches ou alliés dans le camp communiste. Elle a justifié en particulier les interventions militaires des États-Unis en Corée et en Asie du Sud-Est.

L'intervention « Tempête décisive » déclenchée au Yémen le 26 mars 2015 une nouvelle fois à l'initiative de l'Arabie saoudite avec l'appui d'une coalition de neuf pays arabes²⁹ (Émirats arabes unis, Bahreïn, Qatar, Koweït, Égypte, Jordanie, Maroc, Soudan), prolongée un mois après, et ce jusqu'à maintenant, sous le nom de « Restaurer l'espoir », se rapproche du cas de figure précédent en ce sens qu'il s'agit là encore pour Riyad de protéger – politiquement et stratégiquement parlant – son pré carré. La prise en septembre 2014 de la capitale Sanaa par la rébellion houthiste et son offensive début 2015 en direction d'Aden a fait percevoir aux Saoudiens et dans une moindre mesure à ses alliés le danger de voir l'évolution de la situation politique yéménite issue du soulèvement de 2011 échapper à son contrôle. C'est par conséquent une guerre « semi-préventive » dans laquelle s'est engagée l'Arabie saoudite sous l'impulsion de son nouvel homme fort et futur prince héritier, Mohammed Bin Salman, qui visait là encore à s'opposer à tout changement structurel dans la nature du pouvoir yéménite et de ses alliances régionales. Il existe toutefois trois points majeurs de différence avec le cas du Bahreïn, qui ne sont pas sans effets sur les conséquences de cette intervention :

– En premier lieu, il ne s'est plus agi de protéger un pouvoir légal, sinon légitime, menacé – celui d'Abd Rabbo Mansour Hadi, élu en février 2012 –, mais de rétablir à la tête du pays ce dernier, chassé de Sanaa par les houthistes en septembre 2014, en vainquant militairement la rébellion à l'intérieur du territoire yéménite.

– Ensuite, les deux principaux pays coalisés, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis (EAU), au-delà d'une volonté commune d'éradiquer une rébellion supposée être le cheval de Troie de l'Iran dans la région, ne partagent pas nécessairement le même agenda sur l'après-conflit. Riyad, qui a longtemps considéré le Yémen comme un voisin potentiellement menaçant, vise désormais à éviter la délitescence de ce pays suivant une logique de conflit sectaire profitant tant aux jihadistes d'Al-Qaida dans la péninsule Arabique (AQPA) qu'à une insurrection houthiste instrumentali-

29. La nature et le volume des troupes engagées dans ce conflit sont difficiles à évaluer, faute de communication et d'informations fiables. Si la priorité est donnée à la composante aérienne, des troupes, le cas échéant dotées de matériels lourds, ont également été engagées au sol. Les deux principales armées engagées au côté de troupes loyalistes yéménites, l'Arabie saoudite et les EAU, représentent le plus gros des effectifs, mais on trouve au sein des forces terrestres notamment des unités qataries, koweïtiennes et soudanaises.

sée et appuyée par Téhéran. Du côté émirien, l'objectif du prince héritier d'Abu Dhabi et homme fort de la Fédération, Mohammed Bin Zayed, est d'asseoir et de consolider la présence – notamment économique – des EAU dans le golfe d'Aden, davantage semble-t-il que de maintenir l'unité nationale, tout en s'opposant à la principale composante de l'islamisme politique yéménite, le parti al-Islah³⁰, qui soutient pourtant les frappes de la coalition.

– Enfin, l'intervention de la coalition au Yémen est intervenue au sein d'une construction étatique et nationale fragile et inachevée, traversée au cours des dernières décennies par une période de séparation entre le Nord et le Sud, suivie d'une réunification à laquelle a rapidement succédé une guerre civile perdue par le camp sudiste. À cela s'est ajouté le déclenchement en 2004 de l'insurrection houthiste dans la province de Saada contre le pouvoir central et la montée en puissance à la fin de la précédente décennie d'AQPA, principal réseau de la mouvance islamiste radicale yéménite. Le mouvement de contestation né dans la foulée des révolutions arabes, bien que ne remettant pas en cause la réunification de 1990, a encore dégradé un édifice passablement fragile, conduisant à un affaiblissement de l'État central et un renforcement des dynamiques centrifuges déjà à l'œuvre³¹.

Il est déjà possible de tirer un bilan de l'intervention au Yémen, alors même que celle-ci se poursuit. Au regard des objectifs affichés, qu'il s'agisse du rétablissement au pouvoir du président Hadi et de la stabilité intérieure, ou de l'affaiblissement de la rébellion houthiste, force est de constater qu'après deux ans et demi d'affrontements, aucun n'est atteint. Si les lignes de front n'ont guère bougé depuis le début des combats³², en dehors de l'éviction de la rébellion hors d'Aden par des forces majoritairement émiriennes, les lignes de fracture traversant le territoire et la population yéménites se sont encore aggravées, sans compter les pertes

30. Fatiha Dazi-Heni, « Saudi uncertainties and divergent strategies in the Gulf », in Bassma Kodmani et Nayla Moussa (dir.), *Out of the inferno ? Rebuilding security in Iraq, Libya, Syria and Yemen*, Arab Reform Initiative, août 2017.

31. Charles Brunel, « Le Yémen des années 2011-2014 : le projet unitaire à l'épreuve des tendances centrifuges », in Flavien Bourrat, Amandine Gnanguenon (dir.), « Fragmentations et recompositions territoriales dans le monde arabe et en Afrique subsaharienne », *op. cit.*

32. Pierre-Jacques Teisseire, « Les contre-performances des armées du Golfe au Yémen – analyse militaire d'un fiasco », 26 mai 2017, <http://orientxxi.info/magazine>.

militaires civiles et une grave crise humanitaire qui continue à se développer. Abd Rabbo Mansour Hadi ne contrôle plus qu'une partie du territoire, et, plus préoccupant pour lui, il est désormais contesté dans le Sud où il était parvenu à se replier et qui connaît un réveil de la revendication sécessionniste. D'où les accusations lancées par lui dénonçant une collusion des EAU avec certaines composantes indépendantistes de la résistance sudiste. De leur côté, les houthistes contrôlent toujours la capitale et ne semblent pas susceptibles de perdre du terrain face à la coalition. L'échec des pourparlers de paix de 2016 découlant d'exigences inacceptables pour les parties en présence, alors qu'aucune de celles-ci ne semble en mesure de gagner militairement, laisse envisager une poursuite de la désintégration du cadre étatique et national. En fin de compte, la coalition – très probablement consciente de l'impasse dans laquelle elle s'est fourvoyée – se trouve face à un défi majeur au Yémen : comment gagner la paix sans avoir gagné préalablement la guerre ?

L'Irak, qui a été à ce jour le théâtre de la plus longue et massive intervention militaire étrangère dans le monde arabe, entre 2003 et le désengagement des troupes américaines échelonné en 2010 et 2011, a connu à partir de l'été 2014 le réengagement sur son territoire d'une coalition internationale dirigée par les États-Unis et associant des pays arabes et occidentaux. L'objectif était de combattre et d'anéantir l'État islamique (EI), désigné comme mouvement terroriste majeur, et qui venait de s'emparer de portions importantes du territoire irakien, mettant en péril l'unité du pays, la sécurité des populations non sunnites, le pouvoir en place à Bagdad ainsi que la Région autonome du Kurdistan.

Alors que l'administration Obama, échaudée par le bilan globalement négatif d'*Iraqi Freedom*, manifestait le souhait de ne plus engager de troupes sur des terrains d'opération dans cette partie du monde, la menace nouvelle constituée par la montée en puissance d'une organisation insurrectionnelle, radicale, ultraviolente et désormais territorialisée l'a contrainte à un réengagement militaire toutefois très différent du précédent. Priorité a ainsi été donnée aux frappes aériennes massives et au renseignement technologique tout en évitant le déploiement massif de troupes au sol, si ce n'est de conseillers et d'unités des forces spéciales. La mission de reconquête au sol a été le fait d'unités de l'armée irakienne fortement appuyées par des groupes paramilitaires – comme les Unités de mobilisation populaire (*Hashd Cha'abi*) – fonctionnant de manière coordonnée et composées exclusivement de personnels irakiens. Il convient

par ailleurs de mentionner l'engagement de l'Iran aux côtés des forces irakiennes, avec des moyens nettement moins lourds que ceux de la coalition dont il partageait officiellement les mêmes objectifs, mais avec d'autres arrière-pensées³³.

Les interventions militaires en Syrie, déclenchées à partir de 2012 et qui sont en phase de se terminer, si elles partagent avec les opérations en Irak l'objectif commun d'éliminer les implantations de l'EI sur le territoire syrien, diffèrent de tous les cas de figure précédemment cités de par leur nature multidimensionnelle³⁴. On peut y distinguer deux grands cas de figure. Le premier, de loin le plus conséquent en termes de moyens engagés et d'implications, vise, comme dans les deux exemples précités, à sauvegarder le régime en place à Damas menacé par un soulèvement intérieur et de puissants mouvements jihadistes. Ses protagonistes, qui se battent au côté des forces gouvernementales syriennes (Armée arabe syrienne – AAS), sont l'Iran³⁵ et ses points d'appui régionaux – en premier lieu duquel le Hezbollah libanais et des miliciens chiites étrangers – impliqués dès le début de la guerre civile en 2011-2012, mais plus encore la Russie³⁶, engagée depuis le 30 avril 2015 en s'appuyant essentiellement sur des moyens aériens³⁷. Dans

33. Le régime de Téhéran a également donné priorité à la destruction de l'EI, mais avec un agenda particulier lié à ses propres intérêts nationaux. Celui-ci prévoit de sécuriser ses intérêts économiques comme premier partenaire de l'Irak, et de veiller au maintien du statu quo politique actuel, à savoir un pouvoir dominé par les chiites s'exerçant sur un pays affaibli et fragmenté.

34. « La guerre en Syrie est une guerre "mosaïque", c'est-à-dire qu'elle n'engage pas deux camps mais plusieurs, à l'instar de la guerre civile au Liban de 1975 à 1990. Ces camps et leurs sponsors ont des objectifs différents qui les amènent à converger ou diverger selon les situations, ce qui rend le conflit à la fois complexe et stable, les reconfigurations politiques annulant souvent le succès militaire d'un camp » (Michel Goya, « Tempête rouge : enseignements opérationnels de deux ans d'engagement russe en Syrie », 12 septembre 2017, <https://lavoiedelepee.blogspot.fr>).

35. Cette intervention est la plus importante déclenchée par la République islamique à l'extérieur de ses frontières (si l'on exclut la guerre contre l'Irak dans les années quatre-vingt), et a engagé progressivement toutes les composantes de l'appareil de défense iranien : corps des Gardiens de la révolution (*Pasdarans*) dès 2011, Force al-Qods à partir de 2012 et surtout en 2015, armée régulière (*Artesh*) en 2016. Sur le plan opérationnel, la contribution de l'Iran a été décisive au sol, notamment pour permettre la reprise d'Alep aux mains des rebelles.

36. Roy Allison, « Russia and Syria : explaining alignment with a regime in crisis », *International Affairs*, 89:4, 2013, p. 795-823.

37. La Russie, pour des raisons similaires – risques encourus, capacités jugées suffisantes des troupes locales pour les opérations au sol – à celles de la coalition internationale

le deuxième cas de figure, les autres belligérants étrangers s'inscrivent dans une démarche radicalement différente en ce sens qu'aucun d'entre eux ne souhaitait au départ le maintien du régime en place, et ont aidé jusqu'à présent, tout en s'abstenant de combattre frontalement l'AAS, les différentes composantes de l'opposition armée (Armée syrienne libre [ALS]).

C'est donc sans l'autorisation du régime de Damas que les États-Unis, à la tête de la coalition internationale déjà engagée au nord de l'Irak, ont lancé dès septembre 2014 des frappes aériennes massives contre l'EI et le Front al-Nosra, avec la participation de certains pays arabes, et enfin de la France à compter de septembre 2015. L'Armée syrienne libre, de son côté, a apporté son soutien à ces frappes aériennes. À ce tableau déjà passablement compliqué s'est rajouté un autre belligérant, la Turquie, qui a lancé d'août 2016 à mars 2017 l'opération « Bouclier de l'Euphrate ». L'objectif d'Ankara, au-delà de son hostilité vis-à-vis de Bachar al-Assad, était de chasser l'EI de la zone frontalière avec la Syrie, mais plus encore de combattre les Forces démocratiques syriennes. Ces dernières, agrégat de mouvements divers, ont pour principale composante les Unités de protection du peuple (YPG), bras armé du Parti de l'union démocratique (PYD), lui-même branche syrienne du Parti du peuple du Kurdistan (PKK). Suivant un agenda strictement dicté par ses intérêts nationaux, la Turquie vise à empêcher le PYD, qui contrôle une région *de facto* autonome, la Rojava, d'unifier le Kurdistan syrien qui borde sa frontière³⁸. *A contrario*, les Forces démocratiques syriennes sont soutenues à la fois par les États-Unis et la Russie car elles combattent les groupes jihadistes implantés au nord de la Syrie.

Contrairement au cas du Yémen, où la coalition conduite par l'Arabie saoudite n'est pas parvenue à rétablir un fragile statu quo politique face à une rébellion armée, les interventions militaires en Irak et en Syrie ont eu pour conséquence la résilience des régimes en place. Certes, le pouvoir en place à Bagdad avec à sa tête le Premier ministre Haidar al-Abadi, bien que contesté, comme celui de ses prédécesseurs, par une partie importante de la population sunnite, et directement menacé par l'offensive de l'EI du printemps 2014, était en mesure de tenir la capitale et la partie sud du pays. Il n'empêche que la perte de Mossoul était lourde de signifi-

combattant l'EI en Irak et en Syrie, n'a pas engagé d'unités terrestres sur les champs de bataille.

38. Avec un objectif similaire, la Turquie intervient militairement à l'extrême nord de l'Irak, le long de sa frontière. Cet engagement vise à éliminer les implantations locales du PKK.

cation car illustrant la faiblesse intrinsèque et la décomposition d'un État irakien miné par une guerre civile intermittente et multidimensionnelle. Incontestablement, l'action de la coalition internationale a joué un rôle décisif dans la défaite sur le champ de bataille de l'EI. Pour autant, ce tournant militaire, s'il s'est fait au bénéfice de l'État central irakien et de Haidar al-Abadi, ne signifie pas le début d'un processus de stabilisation et de réconciliation à l'échelle d'un pays toujours fragmenté et miné par des forces centrifuges, qu'il s'agisse des relations entre les populations chiites et sunnites ou de la question kurde.

Même s'il est prématuré de tirer un bilan politique des dernières interventions militaires, on peut estimer que le pouvoir irakien y a gagné en autorité, mais pas vraiment en légitimité. Pourtant, le maintien du statu quo antérieur à l'offensive de l'EI, aussi problématique soit-il, semble répondre, à des degrés divers, aux attentes des intervenants. Cela est particulièrement vrai pour l'Iran, pour qui le changement de régime opéré en 2003 ayant abouti à un système dominé par les chiites dans un pays affaibli et fragmenté, sert ses intérêts fondamentaux. À un autre niveau, face à la crise intérieure irakienne prévalant au début de la décennie et en dépit de sa gravité, les États-Unis étaient restés délibérément en retrait, suivant le principe de non-intervention intrusive dans les affaires intérieures des États érigé par Barak Obama (et réaffirmé par son successeur). Alors que la communauté internationale exhortait le régime de Bagdad à régler de lui-même les problèmes intérieurs du pays, il aura fallu une menace globale, celle représentée par l'EI, pour que Washington et ses alliés consentent à se réengager sur un terrain militaire au Moyen-Orient.

L'intervention militaire russe en Syrie, comme du reste celle, à ses côtés, de l'Iran, qui s'est voulue l'exact contre-pied de l'opération *Iraqi freedom*³⁹, a permis d'aboutir en un temps et avec des moyens assez limités à un objectif final recherché simple mais clairement énoncé⁴⁰, à savoir la sauvegarde du régime syrien. Sans cela il n'est pas certain que ce dernier, faisant

39. Ekaterina Stepanova, « La Russie a-t-elle une grande stratégie au Moyen-Orient ? », Moyen-Orient, le nouveau « Grand Jeu », *Politique étrangère*, IFRI, été 2014.

40. Vladimir Poutine a en quelque sorte repris à son compte les « doctrines Weinberger et Powell », en vigueur sous les administrations Reagan et Bush père, « [...] hostiles à l'engagement des troupes au sol, exigeant des buts clairs, une supériorité incontestable [...] et une stratégie de sortie comme condition, et méfiantes envers le *mission creep*, l'extension involontaire de la mission » (Pierre Hassner, « Puissance et impuissance des interventions extérieures », *CERISCOPE Puissance*, 2013, <http://ceriscope.sciences-po.fr>).

face à un soulèvement intérieur évoluant rapidement en guerre civile, et sérieusement mis en difficulté sur le terrain militaire à partir de 2013 face à une opposition armée dominée par des groupes jihadistes, ait pu conserver sa mainmise sur la Syrie « utile », sinon se maintenir au pouvoir. Autre conséquence en termes politiques, le régime de Bachar al-Assad est apparu désormais en mesure de reprendre le contrôle du territoire national, avec toujours l'appui russe qui a continué à assurer la couverture aérienne. À l'automne 2017, seules restaient aux mains de forces rebelles quelques poches dans la vallée de l'Euphrate contiguës à l'Irak, toujours sous contrôle de l'EI, et une partie de la province d'Idlib, tenue par d'autres formations jihadistes. La contrepartie est que le régime syrien est désormais l'obligé de ses sauveurs russes et iraniens.

Cette situation crée un très fort indice de fragilité et un retournement de situation pour un système politique qui avait su pendant des décennies jouer de son pouvoir d'influence, d'ingérence sinon de nuisance sur les grands dossiers régionaux en premier lieu desquels le Liban. D'autant que se pose d'ores et déjà la question du retrait des forces d'intervention étrangères du territoire syrien. Le pouvoir en place à Damas considère-t-il qu'à partir du moment où il aura recouvré sa souveraineté sur l'ensemble du pays, la présence militaire de ses alliés russes et iraniens n'est plus nécessaire, sinon souhaitable ? Est-il au contraire enclin à signer avec eux un *Status of Forces Agreement* (SOFA), sur le modèle de l'accord irako-américain de décembre 2008 ? Il semble bien qu'il y ait là une différence majeure avec le cas de l'Irak, lequel ne peut pas être considéré comme un État sous protection de puissances extérieures depuis le départ des troupes américaines en décembre 2011⁴¹, et ce malgré l'influence exercée par l'Iran par le biais des relais dont il dispose au sein du pouvoir central et dans le sud du pays. Outre le fait d'être sous tutelle, l'État syrien sort très affaibli de la guerre civile, et l'un des premiers défis auquel il est confronté est de savoir comment recouvrer son autorité sur une multitude de territoires, le plus souvent situés à la périphérie.

41. La décision prise par Barak Obama de retirer fin 2011 les dernières troupes américaines présentes en Irak a été critiquée aux États-Unis par ses adversaires politiques, surtout après la débandade des forces gouvernementales face à l'EI. Or, cette mesure faisait suite à un désaccord entre Washington et le gouvernement irakien de l'époque, dirigé par Nouri al-Maliki, concernant le statut juridique des forces américaines. Une fois éliminées les dernières poches tenues par l'EI, il n'est pas impossible que Washington maintienne cette fois-ci une présence militaire discrète mais permanente, avec l'accord du gouvernement de Bagdad.

L'INTERVENTION MILITAIRE EXTÉRIURE : UN GÉNÉRATEUR OU UN ATTÉNUATEUR DE LA VIOLENCE ?

LES RISQUES ET LES PIÈGES DES INTERVENTIONS DANS UN CONTEXTE DE GUERRE CIVILE

La guerre civile doit être considérée comme un affrontement armé opposant entre elles deux ou plusieurs composantes de la population d'un État⁴². Elle peut prendre une dimension partisane, irrédentiste, ethnique, régionale, confessionnelle, identitaire, terroriste. Ce concept prend une acuité particulière dans le contexte moyen-oriental actuel, en ce sens que toute une partie, voire l'ensemble des paramètres précités sont le plus souvent réunis pour caractériser les conflits intérieurs qui s'y déroulent.

La guerre civile est un paramètre incontournable à prendre en compte pour analyser les conséquences des interventions militaires étrangères dans le monde arabe. Soit elle préexistait avant l'intervention, et même dans ce cas justifiait cette dernière (premier conflit intérieur libyen de février à octobre 2011, Syrie, Yémen, deuxième conflit intérieur irakien à partir de décembre 2013). Elle résultait alors de l'évolution d'un soulèvement populaire initial contre le pouvoir en place vers un affrontement – pour schématiser – entre partisans et opposants de ce dernier. Soit elle en a été la résultante, même indirectement (premier conflit intérieur irakien de février 2006 à juin 2009, deuxième conflit intérieur libyen à partir de 2014⁴³). Dans ce cas précis, le démantèlement de l'« État profond » – et de l'État tout court – couplé au vide institutionnel et aux antagonismes sectaires ou régionaux résultant de l'intervention militaire, a attisé la vio-

42. On peut compléter ou affiner cette conception par la définition qu'en donnent Lassa Oppenheim et Hersch Lauterpacht : « [...] une guerre civile existe dès lors que deux parties opposées au sein d'un même État ont recours aux armes afin de prendre le pouvoir dans l'État, ou lorsqu'une grande part de la population s'insurge contre le gouvernement légitime », cité par Robert Kolb, « Le droit international et le concept de guerre civile depuis 1945 », *Relations internationales*, n° 105, printemps 2011, p. 12-13.

43. Dans le cas libyen, les deux périodes déclarées officiellement de guerre civile recouvrent celles où s'affrontent plusieurs factions pour le pouvoir politique. Néanmoins, l'intervalle de 2012-2014 est tout autant marqué par un contexte général d'instabilité, de violence et de délitescence de l'État. De même, la situation prévalant en Irak au début des années 2010 et précédant les conquêtes territoriales de l'État islamique en Irak peut être qualifiée de guerre civile en raison de l'exacerbation des antagonismes et des violences sectaires.

lence politique par laquelle s'opposent des groupes sociaux habités par des antagonismes historiques.

Les pièges et les risques pouvant découler d'une intervention militaire étrangère dans un contexte de guerre civile sont multiples, et ont souvent, au cours de l'histoire contemporaine, refréné les vellétés des acteurs internationaux à s'engager dans un conflit intérieur, quand bien même des intérêts nationaux, des motivations politiques ou éthiques les y poussaient. Intervenir en contexte de guerre civile oblige les États engagés à adopter une démarche partisane⁴⁴, et à devenir acteur à part entière dans un contexte de violence caractérisé par la complexité, l'ambiguïté et l'absence de modération⁴⁵. De cela découle un triple risque : celui d'un enlisement sur le terrain, celui d'une internationalisation du conflit – le concept de « guerre interne externalisée » s'applique particulièrement aux cas syrien et libyen – et celui d'une intransigeance accrue des acteurs inté-

44. Quand bien même les puissances intervenantes ne veulent pas se départir d'une neutralité plus ou moins affirmée, par exemple dans le cas d'un dispositif d'interposition mandaté par les Nations unies, elles n'en risquent pas moins, et cela est particulièrement vrai au Moyen-Orient, d'être considérées par certaines parties comme un acteur politiquement et militairement engagé avec lequel une confrontation est inévitable. Cela a été le cas de la Force multinationale de sécurité à Beyrouth mise en place en 1982-1983, en pleine guerre civile libanaise, afin de restaurer l'autorité du gouvernement libanais et de protéger les populations civiles.

45. « Comme Thucydide, Raymond Aron sait que c'est dans les guerres civiles que la modération est le plus exclue, et que c'est lorsque les passions collectives, les idéologies de classes ou des races se substituent à "l'intelligence de l'État personnifié" que les chances de la modération disparaissent » (Stanley Hoffman, « Raymond Aron et la théorie des relations internationales », *Politique étrangère*, n° 48, 1983, p. 853). À partir de ce constat se pose la problématique de la « ligne rouge » dans le cadre d'une guerre civile. Cette ligne de conduite, avancée – mais non mise en pratique – par Barak Obama au début de la crise syrienne pour dissuader le régime de Damas d'utiliser des armes non conventionnelles contre ses opposants ou la population civile, est passé depuis dans l'usage et désigne le seuil à ne pas franchir pour un acteur étatique tenté de commettre des crimes de masse, sous peine de représailles militaires. Si le principe de la « ligne rouge » fait consensus, au regard de considérations morales comme du droit international, dans le cadre d'un conflit interétatique ou d'une situation intérieure en temps de paix, sa prise en compte s'avère plus délicate et risquée dans un contexte de guerre civile, où les protagonistes, quel que soit leur bord, se livrent le plus souvent à une surenchère dans l'usage de la violence sur laquelle les conventions internationales régissant le droit de la guerre n'ont peu ou pas de prise. Cela explique pourquoi, outre les risques d'engrenage pouvant conduire au retour à une intervention extérieure massive, le précédent président américain a renoncé à le mettre en pratique après l'attaque chimique perpétrée en août 2013 dans la périphérie de Damas.

rieurs au lieu de favoriser une entente nationale, éloignant davantage une possibilité de sortie négociée du conflit. En outre, l'effondrement de l'État et la délitescence de l'appareil militaro-sécuritaire précédant ou découlant des interventions étrangères aboutissent à la militarisation, ou plutôt la « milicisation » de la société. Les tensions intercommunautaires alimentant le phénomène guerre civile sont susceptibles de s'accroître lorsque les milices s'appuient sur les forces intervenantes étrangères, par exemple les Unités de mobilisation populaire chiites en Irak, dont certaines sont soutenues par l'Iran.

Les pays intervenus militairement au cours des dernières années dans le monde arabe sont devenus, dans tous les cas de figure, des acteurs militaires directs de conflits intérieurs. Cela est vrai quelles que soient leurs motivations initiales : changement de régime ou au contraire sauvegarde de ce dernier. Néanmoins, là où l'objectif était politique ou humanitaire et visait le régime en place, comme en Irak en mars 2003 et en Libye en février 2011, le paramètre de la guerre civile – et notamment le fait que le pouvoir ciblé conservait un nombre conséquent de partisans parmi la population – n'a pas été pris en compte, du moins dans la phase initiale des opérations, et cela a eu des conséquences lourdes et durables sur la période post-intervention. L'explosion de la violence armée en Irak à partir de 2006, faisant s'affronter d'une part les forces de la coalition et des mouvements d'opposition radicaux, et d'autre part des groupes armés sunnites et chiites à partir de critères confessionnels, n'avait pas été anticipée par les concepteurs de l'intervention de 2003, pour qui le maintien du dictateur en place était la source principale, sinon exclusive des tensions et de la violence.

En Libye, le soulèvement populaire de 2011, parti de la Cyrénaïque, de la région de Misrata et du Jebel Nefoussa à l'ouest du pays, s'est très rapidement mué en guerre civile, opposant durant huit mois partisans et adversaires du régime en place, « ... ou plutôt une multitude de guerres civiles locales aux enjeux spécifiques⁴⁶ ». De fait, sitôt l'élimination de Mouammar Kadhafi et de son régime à laquelle la coalition de l'OTAN a apporté un concours décisif, « ... une multitude d'affrontements limités éclatent sur la totalité du territoire entre milices révolutionnaires ou post-révolutionnaires pour le pouvoir local, le contrôle de territoire ou la mainmise sur les trafics transfrontaliers⁴⁷ ». De même, la dimension de

46. Patrick Haimzadeh, « Libye : le mirage de la reconstruction nationale », art. cit., p. 272.

47. *Ibid.*, p. 274.

guerre civile qui a rapidement pris le dessus sur le soulèvement populaire en Syrie a été au départ plus ou moins occultée par les puissances engagées diplomatiquement ou militairement, les unes – notamment les pays occidentaux – voyant dans les affrontements armés le combat d’une opposition populaire plus ou moins rassemblée contre un régime tyrannique et illégitime, les autres – en l’occurrence les Russes et les Iraniens – considérant indistinctement les mouvements affrontant les forces gouvernementales comme des « terroristes ».

Comme indiqué précédemment, le risque d’enlisement pour des puissances intervenant dans un contexte de guerre civile est particulièrement latent là où les buts de guerre et les scénarios de sortie du conflit ne sont pas clairement déterminés, où la complexité de la situation intérieure et la résilience des adversaires sur les plans politique et militaire sont sous-estimées, et où enfin l’engagement sur le terrain est contraint à des adaptations parallèlement à sa montée continue en puissance sans horizon envisageable de sortie de crise. L’intervention de l’Arabie saoudite au Yémen est de ce point de vue un cas d’école. Si elle a pu être soutenue au départ par une partie importante de la population, mue par un sentiment légitimiste et opposée à la prise de contrôle de l’État par la rébellion houthiste, elle a par la suite attisé la polarisation entre sunnites et zaydites, mais aussi entre nordistes et sudistes, et par conséquent les tensions sectaires et les tendances irrédentistes déjà à l’œuvre. *A contrario*, les précédents irakiens et libyens ont convaincu les puissances occidentales – États-Unis, France, Grande-Bretagne –, au-delà de déclarations martiales initiales visant le régime de Damas, des risques qu’il y avait de s’impliquer directement dans une guerre civile syrienne aux paramètres beaucoup plus complexes et ambigus que leur lecture initiale de la crise ne laissait supposer.

Les conflits intérieurs survenus dans le Moyen-Orient contemporain ont toujours connu, après leur déclenchement initial, une logique d’internationalisation. Le cas de la guerre civile au Liban, de 1975 à 1990, est à ce titre exemplaire, en ce sens que ce petit pays, voyant vaciller le fragile équilibre communautaire sur lequel il reposait depuis son indépendance, était devenu durant ces années le miroir de toutes les tensions et rapports de force politiques, idéologiques et confessionnels qui prévalaient alors dans la région. Les interventions militaires extérieures survenues au cours du conflit, qu’elles soient syriennes ou israéliennes, loin d’apaiser une situation passablement troublée, avaient exacerbé les violences et radicalisé les positions de chaque protagoniste. Ce type de scénario s’est

confirmé avec le cycle d'interventions inauguré par les États-Unis en Irak en 2003. Dans un contexte moyen-oriental marqué par un sentiment généralisé de défiance voire de crainte vis-à-vis de son voisinage, mais aussi par l'absence d'une architecture – même *a minima* – de sécurité régionale, une rupture dans des rapports d'équilibre ou de forces au sein d'un État ne peut manquer de faire réagir, selon un processus « en chaîne » des acteurs extérieurs se sentant directement concernés, sinon menacés.

Si l'on prend l'exemple de l'Irak, on constate ainsi que le renversement du rapport de force politico-confessionnel découlant du changement de régime opéré par l'intervention américaine de 2003, outre qu'il a déclenché de violents affrontements intercommunautaires, a provoqué en parallèle un engagement des puissances régionales concernées, Iran, Arabie saoudite et Turquie, qui se posent comme les parrains et les protecteurs de factions opposées entre elles. Ce cas de figure a pris une dimension particulièrement dramatique avec la crise syrienne, où l'on a pu parler de « guerre interne externalisée ». À l'engagement militaire direct au côté du régime syrien de certains acteurs régionaux – Iran et Hezbollah libanais –, soucieux d'empêcher l'arrivée d'un pouvoir sunnite et pro-saoudien à Damas, a répondu un soutien logistique et financier en faveur de l'opposition armée de la part d'États comme le Qatar et surtout l'Arabie saoudite, celle-ci tentant par ce biais de s'opposer à tout prix à la consolidation d'un « arc chiite » dont Téhéran serait l'épicentre. De son côté, l'intervention de la Russie au profit de Damas a provoqué la crispation de la Turquie, puissance intervenante au nord du pays et même des États-Unis, dont l'engagement militaire en Syrie n'est pourtant officiellement motivé que par la lutte contre l'État islamique.

L'internationalisation d'un conflit interne a pour effet, en confortant les belligérants intérieurs dans leur position et en exacerbant les antagonismes qui les opposent entre eux, de les conduire à une intransigeance accrue au lieu de favoriser une entente nationale, éloignant davantage une possibilité de sortie négociée du conflit. Ceci est d'autant plus vrai que « [...] les passions comme les sentiments locaux et nationaux résistent aux buts rationnels et "objectifs" des interventions⁴⁸ ». De même, le constat est fait que « quant aux populations civiles que la logique humanitaire voudrait réduire au statut de victimes passives et neutres, elles s'affirment,

48. Pierre Hassner, *La Revanche des passions : métamorphoses de la violence et crise du politique*, Fayard, 2015.

au moins en partie, comme des acteurs authentiques continuant à faire des choix politiques, à signaler des préférences, voire à s'engager⁴⁹ ». Les guerres civiles, dans l'histoire contemporaine, ont souvent abouti à une victoire décisive d'un camp sur l'autre, mais dans ce cas, le poids d'éventuels acteurs étrangers dans l'aboutissement du conflit n'était pas nécessairement déterminant.

Dans le cas des crises actuelles en Libye et au Moyen-Orient, l'intervention militaire d'acteurs étrangers en appui de factions le plus souvent rivales, en « régionalisant » le conflit, ont souvent conduit à renforcer les polarisations partisans et à accentuer ou prolonger les affrontements internes. Cela est particulièrement flagrant dans le cas de la Libye, où l'intervention de l'OTAN de 2011 a exclu d'emblée tout processus de transition progressif et surtout inclusif, encourageant de ce fait les parties en présence au maximalisme. De manière atténuée, les actions militaires sporadiques menées par des pays voisins tels que l'Égypte, parce qu'elles viennent en appui à l'une des factions libyennes en présence, peuvent avoir les mêmes effets. En Irak, les Unités de mobilisation populaire, même si elles ont joué un rôle important dans l'éradication de l'EI, du fait qu'elles aient été appuyées par la Force al-Qods sous le commandement du général des *Pasdarans* Qassem Souleimani, sont dénoncées comme une cinquième colonne iranienne par de multiples protagonistes à l'intérieur du pays (sunnites et kurdes) comme à l'extérieur (pays du Golfe, Turquie, Israël, États-Unis).

La guerre civile implique la perte – partielle ou totale – du monopole de violence sur le territoire national par le pouvoir central. Là où l'État s'est effondré ou bien a été volontairement démantelé à la suite d'une intervention militaire étrangère, comme en Irak et en Libye, on a assisté à l'émergence puis à la montée en puissance de l'ordre milicien qui s'est substitué aux forces armées et de sécurité nationale. Dans ce contexte, qui n'est pas sans rappeler celui du Liban durant la guerre civile (1975-1990), les milices, souvent encadrées par d'anciens militaires, soit se revendiquent comme des acteurs politiques et sécuritaires majeurs là où elles ont été victorieuses soit, chez les perdants, comme des vecteurs de l'opposition au nouvel ordre désireux de prendre leur revanche. Dans tous les cas, elles se mettent au service d'un camp tout en se prévalant souvent d'un parrainage d'une ou plusieurs puissances intervenantes.

49. Béatrice Pouligny, « Interventions militaires et régulation des conflits », art. cit.

Le cas de l'Irak est particulièrement représentatif de cette « milicisation » du champ politique et sécuritaire, qui s'est considérablement renforcée avec la lutte contre l'EI depuis 2014. On citera en particulier la plus importante des milices chiites intégrées au sein des Unités de mobilisation populaire, l'Organisation Badr, d'inspiration islamiste, entretenant des liens étroits avec l'Iran *via* la Force al-Qods des Gardiens de la révolution islamique et dont le champ d'action s'étend jusqu'à la Syrie. Bien qu'officiellement rattachées aux forces armées irakiennes depuis novembre 2014, ces milices, dont certaines peuvent se montrer sur le terrain aussi actives et violentes que les groupes jihadistes sunnites qu'elles combattent, promeuvent les antagonismes confessionnels dans une démarche souvent sectaire et exclusive.

De même, la guerre menée contre l'EI a exacerbé les tensions entre factions kurdes dans un contexte de tension croissante aggravée par le référendum de septembre 2017 en faveur de l'indépendance du Kurdistan irakien. Dans la Libye post-Kadhafi, les intervenants militaires étrangers (Égypte, Qatar, Émirats arabes unis), même s'ils n'agissent plus que sporadiquement, peuvent constituer un facteur d'accentuation des affrontements internes entre les deux grands pôles du pouvoir et les milices les soutenant. On ne peut toutefois qu'à la marge parler d'une internationalisation de la crise libyenne, même si ce risque existe toujours. La différence avec les situations prévalant au Moyen-Orient réside dans la multiplication des factions et des brigades qui constituent leur bras armé, leur fluidité et leur aptitude aux renversements d'alliance, mais aussi dans le fait qu'elles s'affrontent pour des intérêts locaux et non pour des considérations confessionnelles ou idéologiques, ce qui rend une réconciliation nationale moins hypothétique que dans les autres pays étudiés.

FREIN OU INCITATION AU JIHADISME ET AU TERRORISME ?

L'intervention américaine de 2003 en Irak, loin d'aider à la lutte contre le terrorisme à l'échelle régionale et mondiale comme l'invoquait ses promoteurs, a sans conteste ouvert un nouveau front, un terrain d'entraînement et une justification idéologique pour les volontaires au jihad international. Dans le cas de la Syrie, de la Libye et du Yémen, ce sont davantage des facteurs internes qui sont à l'origine de la montée en puissance du jihadisme qui préexistait sur leur territoire aux interventions extérieures. Il n'en reste pas moins que le vide politique découlant du démantèlement des liens

entre l'État et les citoyens a toujours profité aux groupes extrémistes, en fragilisant l'État dans ses régions les plus vulnérables (zones frontalières, régions délaissées, zones « grises »), et en attisant les antagonismes et les dissidences confessionnelles et sectaires. Or, dans le cas irakien, ce vide résulte directement de l'intervention militaire déclenchée en 2003. En outre, la présence de forces militaires étrangères dans les pays de la région, *a fortiori* si elles sont là pour une durée indéterminée et émanent de pays occidentaux, les expose à des actions violentes et fournit un justificatif à l'action des mouvements jihadistes. Enfin, la tentation a existé chez certaines puissances intervenantes d'adopter une passivité, voire de soutenir plus ou moins directement des groupes extrémistes, soit par idéologie, soit le plus souvent pour des raisons plus prosaïques, suivant le principe que « l'ennemi de mon ennemi est mon ami »⁵⁰.

En août 2003, soit trois mois après que George W. Bush eut proclamé la victoire militaire définitive – dans le cadre de la « guerre globale contre la terreur » – de la coalition menée par les États-Unis sur le régime de Saddam Hussein, Abou Mousab al-Zarqaoui, jihadiste d'origine jordanienne ayant auparavant combattu en Afghanistan et arrivé depuis peu en Irak, y déclenchait une série d'attentats terroristes massifs au nom de l'organisation Al-Qaida dont il était le responsable officiel pour la « Mésopotamie » (*Al Qaida fi bilad al rafidayn*). Cette explosion de violence, qui visait les représentants de l'ONU, les soldats de la Force multinationale comme les chiites irakiens, marquait le début d'un cycle de tensions et d'instabilité qui succédait à la phase militaire opérationnelle pour constituer un conflit de plus ou moins basse intensité marqué par les attaques armées et les actes terroristes. Al-Zarqaoui sera finalement tué par les forces américaines en juin 2006, mais il aura auparavant précisé, en septembre 2005, les motifs, la justification et les cibles de son action.

50. La Turquie a ainsi été accusée de soutenir indirectement l'EI durant la bataille de Kobané (septembre 2014 – juin 2015) au nord de la Syrie. En tout état de cause, Ankara a empêché les forces kurdes assiégées de l'YPG et du PKK de recevoir des secours et s'est abstenu de combattre l'organisation jihadiste, non en raison d'une affinité idéologique avec celle-ci mais pour empêcher la constitution à sa frontière d'une région autonome dominée par le PKK. De la même manière, dans le contexte de l'opération Tempête décisive, on a pu évoquer une alliance objective bien que contre nature entre l'Arabie saoudite et AQPA face à l'ennemi commun que constitue la rébellion houthiste. Comme dans le cas précédemment évoqué, Riyad a privilégié une lutte sans merci contre les Houthis, favorisant par ricochet une montée en puissance dans l'est et le sud du pays de la branche yéménite d'Al-Qaida, qui est pourtant son ennemi déclaré.

Outre le ciblage des forces d'occupation, il insiste particulièrement sur l'importance du jihad contre les chiites irakiens, au motif premier que ces derniers ont apostasié en refusant de prendre les armes pour repousser l'envahisseur américain. Cette dérive « takfiriste » lui vaut d'être critiqué par la direction d'Al-Qaida, dont son successeur se séparera pour créer le Conseil consultatif des Moujahidines en Irak, mouvement fondateur de ce qui deviendra l'organisation de l'État islamique en Irak et au Levant (EIL) puis l'État islamique. Près de dix années séparent le manifeste de Zarkaoui de la proclamation de l'État islamique par Omar al-Baghdadi après la prise de Mossoul en 2014⁵¹.

S'il est aisé de reconnaître que les interventions militaires étrangères – du moins en dehors de la région étudiée – sont loin d'être automatiquement génératrices de violence terroriste ou extrémiste⁵², peut-on pour autant affirmer que « Daesh n'est pas l'enfant de l'intervention américaine en Irak » ? Certes, l'émergence d'un phénomène comme l'EI apparaît multicausal et certains de ses prodromes remontent au contexte irakien de l'après-guerre du Golfe, voire avant. Pourtant, c'est bien l'intervention militaire de 2003 et son aboutissement programmé, à savoir le démantèlement de l'État irakien, qui « a constitué un tournant décisif : elle a installé

51. On retrouve le même temps long de gestation entre le manifeste assorti de menaces explicites et leur mise en application par Oussama Ben Laden. Ce dernier, dans une déclaration publiée à l'été 1996 sous le titre « Expulsez les polythéistes de la péninsule Arabique », visait, outre la dynastie des Al Saoud, la présence militaire américaine dans le Royaume. Cinq années ont séparé cette date charnière des attentats du 11 septembre 2001 qui sont l'aboutissement d'une stratégie longuement mûrie. Voir Gilles Kepel, *Fitna : guerre au cœur de l'islam*, Gallimard, 2004, p. 121-123.

52. Il existe, dans le discours public, principalement depuis les attentats du 11 septembre 2001, une confusion autour du concept de terrorisme entretenue par défaut de compréhension ou à dessein. Il tend ainsi à englober toute forme d'organisations ou de groupuscules armés qui pratiquent l'intimidation voire la conquête par le biais de la violence, dans le cadre d'une conflictualité asymétrique. Le terrorisme, c'est-à-dire le meurtre délibéré d'innocents à des fins politiques en même temps qu'« une stratégie rationnelle d'utilisation de la violence à des fins d'intimidation », est un mode opératoire que toutes les organisations se réclamant de l'idéologie salafiste-jihadiste privilégient à des degrés divers en déployant diverses formes de violence extrême, mais qui est le plus souvent complété par d'autres modes d'action (affrontements armés contre des forces de police, militaires ou miliciennes, exécutions, enlèvements, asservissement, pillage, criminalité organisée, économie parallèle, endoctrinement, propagande, etc.). On ne peut pas dans ce cas limiter la problématique posée par l'EI autour de la seule question du terrorisme. Voir en particulier Patrice Gueniffey, « Généalogie du terrorisme contemporain », *Le Débat*, n° 126, Gallimard, 2003.

la matrice jihadiste de type Al-Qaida au cœur du Levant ». La présence massive et durable de militaires américains couplée à la dissolution de l'armée irakienne et à la relégation des sunnites au profit des chiïtes a eu pour effet d'agréger des combattants de la mouvance jihadiste internationale, venus en quête d'une nouvelle cause idéologique et guerrière, à d'anciens cadres du régime de Saddam Hussein déclassés et mis au chômage, ainsi que de nombreux officiers suivis par des hommes de troupe démobilisés par la puissance occupante. Ce qui est devenu progressivement l'EI a été le produit de cette coalition, *a priori* contre nature, entre une mouvance extrémiste fournissant la matière idéologique et un regroupement des cadres de l'ancien régime, au départ mus par une démarche plus proche du nationalisme que de l'islamisme, mais apportant avec eux une expérience et un savoir-faire guerrier, technique et administratif⁵³. S'est ajoutée à cela la dislocation des structures étatiques et nationales découlant du *regime change*, qui ont favorisé, comme on l'a dit plus haut, l'émergence d'un vide sécuritaire, économique et administratif que l'EI s'est appliqué à combler dans les régions sunnites du nord et de l'ouest de l'Irak qu'il a contrôlées de 2014 à 2017.

A contrario, la spectaculaire résurrection puis montée en puissance à partir des années 2012-2013 de cette organisation jihadiste, dont les capacités d'action avaient été considérablement amoindries par la stratégie de contre-insurrection dite du *military surge* déployée à partir de 2007 par l'armée américaine n'a pas résulté d'une nouvelle intervention militaire extérieure. Ce « retour » d'un jihadisme cette fois-ci territorialisé est la conséquence de la crise syrienne et de ses effets démultiplicateurs, dans un contexte doublement marqué par la politique sectaire et exclusive menée par le Premier ministre de l'époque, Nouri al-Maliki, à l'encontre de la minorité sunnite, et par le retrait des forces américaines opéré entre 2009 et 2011. Pour autant, la politique du *surge*, consistant à armer les tribus sunnites pour liquider les combattants d'Al-Qaida en Irak – qui s'inscrivait bien dans le cadre de l'intervention américaine, même si elle visait à en corriger certains effets – s'est révélée être un succès tactique, mais un échec stratégique⁵⁴. Elle a en fin de compte encouragé le factionnalisme et les affrontements au sein de la communauté sunnite, multiplié les groupes armés sans offrir de perspective de réconciliation nationale. C'est

53. *Ibid.*

54. Ivo H. Daalder, « Iraq after the surge », Brookings, 8 décembre 2007, <https://www.brookings.edu/opinions/iraq-after-the-surge>.

donc dans un contexte de guerre civile de plus ou moins basse intensité qu'a pu réémerger l'EI.

Dans un registre d'intensité moindre, l'apparition de l'Armée du Mahdi, milice islamiste chiite radicale dirigée par Moqtada al-Sadr, dans la foulée de l'intervention de 2003, est également la résultante de cette dernière. Organisation politico-militaire implantée au sein des populations chiites paupérisées de la périphérie de Bagdad et du sud du pays, elle a privilégié dès le printemps 2004 les attaques armées contre les forces de la coalition et les troupes gouvernementales irakiennes, avant de renoncer à l'action violente à partir de 2007.

L'intervention militaire de l'OTAN en Libye en 2011 ayant abouti à la chute du régime en place a également contribué, de manière plus indirecte qu'en Irak, à l'émergence d'une mouvance jihadiste, certes moins territorialisée, mais profitant là aussi de logiques de fragmentation résultant de l'effondrement de l'autorité étatique centrale et de son corollaire : la perte de contrôle par ce dernier de pans entiers du territoire, notamment dans les zones frontalières⁵⁵. À l'origine de cette mouvance islamiste radicale post-Kadhafi, est le groupe Ansar Charia, créé en juin 2012, rejoint par des membres de milices révolutionnaires ayant combattu le régime précédent, et qui a constitué dans la foulée le principal vivier de jihadistes partant se battre en Syrie. Par la suite, une partie de ses militants ont fait allégeance à l'EI afin de gagner en visibilité et en efficacité sur le terrain. Ils se sont principalement établis dans la ville de Syrte, berceau de la tribu de Kadhafi et de ce fait particulièrement frappée par les combats de 2011 et marginalisée par rapport au processus de recomposition politique qui s'est ensuivi. Le risque qu'une telle implantation à proximité de l'Europe, pourtant sans commune mesure avec ce qui prévalait en Syrie et en Irak⁵⁶,

55. Outre l'émergence d'une nouvelle mouvance jihadiste locale, le vide politique et sécuritaire résultant de la chute du régime Kadhafi a rapidement fait de la Libye une zone de repli pour des combattants armés et certains de leurs chefs issus de pays voisins. On peut ainsi citer Abou Iyadh, chef du groupe tunisien Ansar Charia ou l'Algérien Mokhtar Belmokhtar, à la tête de la *katibat* Al-Mourabitoun opérant dans la zone sahélo-saharienne. On rappellera enfin que l'ouest de la Libye a été la base de départ de l'attaque en janvier 2013 du site gazier de Tiguentourine dans le Sahara algérien.

56. Ayant des effectifs limités à quelques milliers de combattants, la branche libyenne de l'OEI – contrairement à ce qui s'est produit en Irak et en Syrie – ne pouvait pas s'appuyer sur une base sociale et régionale significative, ni sur une continuité territoriale. Sur la question du jihadisme dans la Libye post-Kadhafi, voir Patrick Haimzadeh, « Libye : le mirage de la

faisait peser sur la sécurité de la Libye et de son environnement régional a pu inciter les pays étant déjà intervenus dans le cadre de l'OTAN en 2011 à se réengager militairement sur le terrain libyen pour y détruire les groupes ralliés à l'EI.

L'élimination de ces derniers de la région de Syrte en décembre 2016 après plusieurs mois d'affrontements, due principalement à l'engagement des milices de Misrata, a écarté un tel scénario. Si ce dernier avait été mis en œuvre, il eût été à craindre que ses effets soient contre-productifs – dans le contexte particulier de la Libye actuelle – au regard de l'objectif recherché, en exacerbant les antagonismes régionaux et partisans, en créant un facteur de recrutement supplémentaire pour les groupes extrémistes au sein d'une population particulièrement rétive à toute présence étrangère, et en contribuant à délégitimer davantage les autorités gouvernementales, celles-ci pouvant se voir désignées comme les laquais des puissances extérieures⁵⁷.

reconstruction nationale – Le djihadisme en Libye : d'Ansar Charia à l'État Islamique », art. cit., p. 279-282.

57. La branche libyenne de l'EI a cherché à compenser ses handicaps en tentant d'accentuer les dissensions entre les deux camps politiques se disputant le contrôle du pays. Une nouvelle intervention militaire étrangère risquait dans ce cas de faire indirectement le jeu de l'EI.

CONCLUSION

Les effets controversés, sinon indésirables, sur les plans stratégique et de la stabilité, les conséquences imprévues comme les incertitudes sur les scénarios possibles de sortie des interventions militaires extérieures survenues dans le monde arabe au cours des deux dernières décennies, incitent à poser la question suivante : que se serait-il passé si ces interventions n'avaient pas eu lieu ? Une telle démarche, relevant de ce qu'il est convenu d'appeler l'analyse contrefactuelle⁵⁸, ne semble pas toutefois la plus appropriée pour tenter de comprendre l'écart qui apparaît le plus souvent entre les buts initiaux des guerres étudiées ici et les conséquences de celles-ci à moyen et à long terme. La grande complexité des paramètres humains et politiques propres à l'aire géoculturelle étudiée face à laquelle tentent de se plaquer des grilles de lecture simplistes, réductrices mais aussi dé-historisées des réalités moyen-orientales, ne se prête guère à des scénarisations rétrospectives selon des enchaînements par trop mécaniques et linéaires : « [...] l'histoire des interventions récentes au Proche-Orient et en Libye est là pour nous rappeler qu'à la guerre, les choses ne se passent jamais comme prévu et que les conséquences sont souvent pires que les problèmes qu'elles sont censées régler⁵⁹ ». Il serait dans ce cas plus pertinent – mais s'agit-il alors encore de démarche contrefactuelle ? – de retourner la question en s'interrogeant sur ce qui aurait pu ne pas se produire si les interventions n'avaient pas eu lieu.

Le nouvel interventionnisme déclenché à partir du cas irakien de 2003 et justifié par la volonté de renverser un régime en place a, de manière quelque peu réductrice, opposé les partisans plus ou moins volontaires d'un « chaos constructif » considéré comme une alternative préférable au maintien d'un pouvoir oppressif et brutal, aux tenants de la stabilité, et donc du statu quo politico-stratégique. Les interventions militaires visant à sauvegarder un régime, comme en Syrie ou au Bahreïn (dans le cas particulier de cette petite monarchie, les défenseurs du statu quo pouvaient être en même temps les promoteurs d'un *regime change* dans d'autres

58. Quentin Deluermoz, « Explorer le champ des possibles. Approches contrefactuelles et futurs non advenus en histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Belin, n° 59-3, 2012.

59. Patrick Haimzadeh, « Les mauvais choix occidentaux en Libye : lutte contre le terrorisme plutôt que dialogue national », 7 octobre 2014, <http://orientxxi.info/magazine>.

pays), ont mis en avant la nécessité d'éviter soit l'apparition d'un vide ou d'un chaos politico-sécuritaire, soit plus prosaïquement le risque d'un changement politique qui soit préjudiciable à des intérêts nationaux ou partisans, mais aussi rompe ou accentue un équilibre des forces dans la région. Ces deux arguments ne sont d'ailleurs nullement contradictoires et relèvent tous les deux d'une forme de *realpolitik*.

À la question posée de savoir si l'effondrement des États irakiens et libyens consécutifs aux interventions militaires dont ces pays ont été le théâtre était prévisible, il était relativement aisé de répondre avant même le début des opérations par l'affirmative. Mais il est aussi incontestable que, dans le cas irakien, la gestion par les États-Unis de la phase qui a suivi l'arrêt des combats a lourdement contribué à la délitescence du pays et de la situation sécuritaire régionale. On peut à ce titre rapprocher le cas de figure irakien du précédent afghan en remarquant que « si les interventions militaires américaines en Afghanistan et en Irak ont connu un succès dans l'immédiat (renversement du régime des talibans et du gouvernement de Saddam Hussein), la *shaping phase* du conflit, censée établir un contexte propice à la phase de stabilisation, a généré les conditions d'une instabilité structurelle qui a fait perdre l'initiative aux États-Unis⁶⁰ ».

Le modèle transformationnel évoqué ici « [...] met en lumière la contradiction entre une stratégie minimaliste (écrasement militaire de l'adversaire) et des objectifs ambitieux (transformation de la société vaincue)⁶¹ ». Néanmoins, l'argument considérant que c'est l'absence ou une gestion erronée de la *shaping phase*, et non l'intervention en elle-même, qui a abouti à des conséquences négatives, n'est convaincant qu'en apparence. En effet, l'opération *Iraqi Freedom*, dès l'instant de sa conception dans les cercles du pouvoir américain, signifiait le démantèlement à venir de l'État irakien, condition préalable à la transformation radicale de ce pays. En dépit des apparences, l'interdiction du Parti Baath comme la dissolution de l'armée irakienne en juin 2003 n'ont pas été le fait de l'ancien consul américain Paul Bremer, lequel n'avait fait que les promulguer, mais des idéologues de la Maison-Blanche et du Pentagone qui, depuis leur bureau de Washington, faisant fi de toutes les mises en garde, les avaient conceptualisées bien avant le déclenchement de l'intervention. On ima-

60. Gilles Dorransoro, Peter Harling, « La guerre américaine en Irak et en Afghanistan : entre vision messianique et ajustements tactiques », *Politique étrangère*, hiver 2005.

61. *Ibid.*

gine d'ailleurs difficilement que les États-Unis aient envisagé de déployer une opération de cette envergure pour simplement remplacer un dictateur par un autre homme à poigne, davantage présentable, tout en maintenant intactes les structures d'un État martial sur lequel il aurait continué à s'appuyer. Le même type de questionnement se pose concernant le dossier libyen, à la différence près qu'il n'y a pas eu là de *shaping phase*. On a critiqué sur ce point le départ, qualifié par certains d'abandon, des forces d'intervention de l'OTAN, sitôt actée la victoire militaire des insurgés. Or, on voit mal quel scénario alternatif aurait pu émerger de manière acceptable tant pour les forces de la coalition, mais plus encore pour l'ensemble de la population libyenne, très rétive à la présence de troupes étrangères sur son territoire⁶².

D'où la difficulté de fournir une réponse satisfaisante à cette question de base : quand peut-on dire qu'une intervention militaire extérieure est un succès ? Doit-on juger le bilan sur les résultats opérationnels immédiats, sur la réalisation de l'objectif recherché sur les plans politique, sécuritaire ou humanitaire, ou bien sur les conséquences à plus ou moins long terme sur la stabilité locale, régionale et internationale ? Les changements induits en Irak depuis 2003 ne sont ainsi pas du tout perçus de la même manière selon l'endroit où l'on se situe. Si la victoire éclair sur l'armée de Saddam Hussein a été incontestablement un succès sur les plans technologique et opérationnel, l'intervention militaire et ses suites constituent sans nul doute un des plus grands échecs de la politique extérieure américaine dont les conséquences risquent de se faire sentir à long terme. S'il y a des « gagnants », tout en sachant qu'il convient de nuancer cette désignation, ce sont les chiites, les Kurdes et *in fine* la République islamique d'Iran, tandis que du côté des « perdants », on retrouve les sunnites ainsi que les autres minorités religieuses telles que les chrétiens et les yazidis, mais aussi cet acteur régional majeur qu'est l'Arabie saoudite.

En fin de compte, nul n'est capable de dire ce que seraient l'Irak ou la Libye aujourd'hui si les interventions étrangères sur leurs sols respectifs n'avaient pas eu lieu, mais il est raisonnable de penser que des scénarios alternatifs, voire le maintien du statu quo, auraient tout au moins limité,

62. « *There was no alternative to the West's withdrawal after the intervention. An international stabilization mission was not a realistic option either in 2011 or thereafter, since it would have been widely rejected by Libyans and thereby hastened the collapse of the political process* » (Wolfram Larcher, « Was Libya collapse predicable ? », *Global Politics and Strategy*, vol. 59, 2017).

sinon évité la délitescence de ces États et de leurs territoires ainsi que l'explosion des antagonismes identitaires et régionaux. À rebours de cela, il n'est pas du tout certain que le régime syrien aurait pu se maintenir en place – à défaut de trouver refuge dans la région côtière et dans le réduit alaouite – si les Russes et les Iraniens ne lui étaient pas venus en aide sur le plan militaire. De la même manière, il est fort probable que l'État islamique aurait fait perdurer sa mainmise territoriale en Irak et en Syrie sans l'intervention décisive de la coalition internationale dirigée par les États-Unis. Le seul cas de figure où les puissances intervenantes ne sont pas parvenues – à leur détriment – à bousculer les rapports de force existants est celui de l'opération menée au Yémen depuis 2015. Celle-ci n'a pas créé les antagonismes régionaux et identitaires qui préexistaient à la situation actuelle, mais elle les a encore attisés, tout en déclenchant une crise humanitaire de grande envergure.

Si un questionnement préalable sur les pertinences des buts de guerre et sa faisabilité doit précéder tout engagement de forces sur un terrain extérieur, l'écart qui, le cas échéant, apparaît entre les buts initiaux et les conséquences, notamment en termes de stabilisation ou non, pose aussi la question des alternatives possibles à l'intervention militaire. La décision de déclencher ou non celle-ci dans la région Maghreb Moyen-Orient passe par une identification objective des raisons d'agir, une prise en compte minutieuse et une vision claire des réalités locales, une certaine modestie autour de l'objectif final recherché et enfin une évaluation rigoureuse des effets indésirables et des risques encourus au-delà du seul domaine opérationnel. Si les conditions d'une intervention militaire ne sont pas réunies au regard de ces critères, les acteurs internationaux se sentant concernés et engagés par une situation de crise régionale doivent explorer d'autres modes d'intervention comme la voie diplomatique (ce qui n'a pas été fait préalablement concernant les quatre pays abordés dans la présente étude), mais aussi privilégier les médiations, les arbitrages, les compromis et les négociations. Certes, cela ne va pas de soi dans un contexte régional où il n'existe que peu, voire pas, de débat démocratique en interne ni de cadre de sécurité collective au niveau régional, et où l'idée de compromis comme de concession se heurte souvent au maximalisme affiché par beaucoup d'acteurs.

Partant du constat, au regard des récentes expériences menées dans le monde arabe, qu'un changement de régime opéré par la force et des puissances étrangères est destructeur sur le plan de la stabilité, il peut

néanmoins exister des moyens non létaux d'affaiblir un pouvoir en place sans pour autant affecter les populations et endommager les structures étatiques. À titre d'exemple, les bons connaisseurs de l'Irak contemporain faisaient valoir avant l'intervention de 2003 que si les sanctions internationales imposées à ce pays depuis 1991 n'avaient nullement abouti à un effondrement du régime de Saddam Hussein mais l'avaient au contraire conforté, leur levée, tout en soulageant la vie de la population, devenait très périlleuse pour ce dernier.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBRECHT Holger, SCHLUMBERGER Oliver, « Waiting for Godot : regime change without democratization in the Middle East », *International Political Science Review*, 25:4, 2004, p. 371-392.
- ALLISON Roy, « Russia and Syria : explaining alignment with a regime in crisis », *International Affairs*, 89:4, 2013, p. 795-823.
- AL RACHID Loulouwa, in LOUIS Marieke, « Les racines de l'État islamique, entretien avec Loulouwa Al Rachid et Matthieu Rey », *La Vie des idées*, 9 février 2016.
- ANDREANI Gilles et HASSNER Pierre, « Morale et violence internationale », *Commentaire*, n° 111, automne 2005.
- ARON Raymond, « La politique des droits de l'homme », *Commentaire*, n° 64, hiver 1993-1994.
- BAKER James, HAMILTON Lee H., *The Iraq Study Group Report*, United States Institute of Peace, 6 décembre 2006.
- BANNELIER-CHRISTAKIS Karine, « Military interventions against ISIL in Iraq, Syria and Libya, and the legal basis of consent », *Leiden Journal of International Law*, 29:3, septembre 2016, p. 743-775.
- BELLAMY Alex J., « The responsibility to protect and the problem of military intervention », *International Affairs*, 84:4, 2008, p. 615-639.
- BERTH Wayne, *American military intervention in unconventional war : from the Philippines to Iraq*, Palgrave Macmillan, 2011.
- BOURRAT Flavien, GNANGUENON Amandine (dir.), « Fragmentations et recompositions territoriales dans le monde arabe et en Afrique subsaharienne », *Laboratoire de l'IRSEM*, n° 24, décembre 2014.
- BOZARSLAN Hamit, *Révolution et état de violence : Moyen-Orient 2011-2015*, CNRS Éditions, Paris, 2015.
- BRICE Benjamin, « Les États-Unis et l'idée de capitulation inconditionnelle », *Fiche de l'IRSEM*, n° 8, novembre 2011.
- BRUNEL Charles, « Le Yémen des années 2011-2014 : le projet unitaire à l'épreuve des tendances centrifuges », dans BOURRAT Flavien, GNANGUENON Amandine (dir.), « Fragmentations et recompositions territoriales dans le monde arabe et en Afrique subsaharienne », *Laboratoire de l'IRSEM*, n° 24, décembre 2014.
- CAYLUS Hélène, « Fédéralisme, partition : l'intégrité du territoire irakien moderne face à la montée des dynamiques communautaires régionales », dans BOURRAT Flavien, GNANGUENON Amandine (dir.), « Fragmentations et recompositions territoriales dans le monde arabe et en Afrique subsaharienne », *Laboratoire de l'IRSEM*, n° 24, décembre 2014.
- CHILCOT John, « The Iraq inquiry ; statement by Sir John Chilcot », 6 juillet 2016, <http://www.iringuery.org.uk>.
- COLE Peter (dir.), *The libyan revolution and its aftermath*, Oxford University Press, janvier 2015.
- DAALDER Ivo H., « Iraq after the surge », Brookings, 8 décembre 2007, <https://www.brookings.edu/opinions/iraq-after-the-surge>.

- DAZI-HENI Fatïha, « Saudi uncertainties and divergent strategies in the Gulf », in Bassma KODMANI et Nayla MOUSSA (dir.), *Out of the inferno ? Rebuilding security in Iraq, Libya, Syria and Yemen*, Arab Reform Initiative, août 2017.
- DORRONSORO Gilles, HARLING Peter, « La guerre américaine en Irak et en Afghanistan : entre vision messianique et ajustements tactiques », *Politique étrangère*, hiver 2005.
- EISENSTADT Michael, « Rethinking American Military Interventions in the Middle East », *The Washington Institute*, n° 18, 2016.
- GAUSE F. Gregory, « Sovereignty, Statecraft and Stability in the Middle East », *Journal of International Affairs*, 45:2, 1992, p. 441-469.
- GOYA Michel, « Tempête rouge : enseignements opérationnels de deux ans d'engagement russe en Syrie », 12 septembre 2017, <https://lavoiedelepee.blogspot.fr>.
- GUENIFFEY Patrice, « Généalogie du terrorisme contemporain », *Le Débat*, n° 126, Gallimard, 2003.
- HAIMZADEH Patrick, *Lettre de l'IRSEM*, n° 9, novembre 2012.
- HAIMZADEH Patrick, « Libye : deux gouvernements, un général rebelle et des divisions qui s'approfondissent », <http://orientxxi.info/magazine>.
- HAIMZAZEH Patrick, « Libye : le mirage de la reconstruction nationale », *Politique internationale*, n° 149, hiver 2015, p. 274-282.
- HASSNER Pierre, « Puissance et impuissance des interventions extérieures », *CERISCOPE Puissance*, 2013, <http://ceriscope.sciences-po.fr>.
- HASSNER Pierre, *La Revanche des passions : métamorphoses de la violence et crise du politique*, Fayard, 2015.
- HOFFMANN Stanley, « Raymond Aron et la théorie des relations internationales », *Politique étrangère*, n° 48, 1983, p. 853.
- House of Commons Foreign Affairs Committee, « Libya : examination of intervention and collapse : the UK's future policy options », *HC 119*, 16 septembre 2016.
- JEANGÈNE VILMER Jean-Baptiste, *La Guerre au nom de l'humanité. Tuer ou laisser mourir*, PUF, 2012.
- JEANGÈNE VILMER Jean-Baptiste, « Responsabilité de protéger », dans Benoît DURIEUX, Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER, Frédéric RAMEL (dir.), *Dictionnaire de la guerre et de la paix*, PUF, 2017, p. 1196-1201.
- KAIL Markus, TAMMINGA Oliver, « Military intervention in Syria », *SWP Comments*, novembre 2015.
- KEPEL Gilles, *Fitna : guerre au cœur de l'islam*, Gallimard, 2004, p. 121-123.
- KOLB Robert, « Le droit international et le concept de guerre civile depuis 1945 », *Relations internationales*, n° 105, printemps 2011, p. 12-13.
- KUPERMAN Alan J., « A model humanitarian intervention? Reassessing NATO's Libya Campaign », *International Security*, 38:1, 2013, p. 105-136.
- LACROIX Stéphane, « L'Arabie saoudite au défi du printemps arabe », septembre 2011, <http://www.ceri-sciences-po.org>.
- LARCHER Wolfram, « Was Libya collapse predicable ? », *Global Politics and Strategy*, vol. 59, 2017.

- PAYANDEH Mehrdad, « The United Nations, Military Intervention and Regime Change in Libya », *Virginia Journal of International Law*, 52:2, 2011-2012, p. 355.
- POULIGNY Béatrice, « Interventions militaires et régulation des conflits », 6 novembre 2015, <http://www.revue-projet.com/articles/interventions-militaires-et-regulation-des-conflits>.
- POWELL Nathaniel K., « Why military interventions fail ? », 27 septembre 2017, <https://www.opendemocracy.net>.
- TEISSEIRE Pierre-Jacques, « Les contre-performances des armées du Golfe au Yémen – analyse militaire d’un fiasco », 26 mai 2017, <http://orientxxi.info/magazine>.
- TERTRAIS Bruno, « Les interventions militaires, cause de terrorisme ? », 1^{er} septembre 2016, <https://www.frsstrategie.org/publications/notes>.
- STEPANOVA Ekaterina, « La Russie a-t-elle une grande stratégie au Moyen-Orient ? » in *Moyen-Orient, le nouveau « Grand Jeu »*, Politique étrangère, IFRI, été 2014.
- WALT Stephen M., « La Guerre préventive : une stratégie illogique », *Annuaire français des relations internationales*, vol. VI, Éditions Bruylant, Bruxelles, 2005.
- YOM Sean L., *From resilience to revolution : how foreign interventions destabilize the middle east*, Columbia University Press, 2015, p. 1-9.



IRSEM

INSTITUT DE RECHERCHE STRATÉGIQUE
DE L'ÉCOLE MILITAIRE

LES CONSÉQUENCES EN TERMES DE STABILITÉ DES INTERVENTIONS MILITAIRES ÉTRANGÈRES DANS LE MONDE ARABE

Flavien BOURRAT

Le début du XXI^e siècle est marqué par la multiplication des interventions militaires étrangères sur un périmètre étendu du monde arabe, s'étendant du Maghreb à la péninsule Arabique, qu'il s'agisse de la Libye, de la Syrie, de l'Irak ou du Yémen. Cette donne, inédite depuis la décolonisation, intervient dans un contexte régional plus que jamais instable et tendu à l'extrême.

Cette étude se propose d'analyser les conséquences des interventions militaires étrangères dans le monde arabe – dont certaines sont encore en cours – en termes de stabilité et de sécurité. Il ne s'agit pas de s'interroger sur les intentions initiales des acteurs ou sur le cadre juridique, mais sur les effets de ces interventions sur les contextes politiques, humains et sécuritaires des pays concernés et de la région tout entière. Quelles influences ou effets directs ont-elles sur le devenir des constructions étatiques et nationales, mais aussi des sociétés ? Comment ces interventions s'articulent-elles avec le paramètre complexe et périlleux de la guerre civile, qui parfois les précède sur le terrain, mais peut aussi en être la résultante ? Sont-elles susceptibles de déclencher, d'exacerber ou au contraire de résorber des formes de violence extrêmes telles que le terrorisme ou le jihadisme ? Enfin, l'écart qui, le cas échéant, apparaît entre les buts initiaux et les conséquences, notamment en termes de stabilisation ou non, pose aussi la question des alternatives possibles à l'intervention militaire.

É T U D E S